

NOM : U.N.E.F.  
 PRENOM : A.G.E.  
 AGE : 69 ans  
 TAILLE : 37,2 % des vols  
 22 échelonnés  
 PROFESSION : Syndicat étudiant  
 QUALITE : Emmerdeur

5f

...et plus si affinités

# Le Guide de l'Étudiant



a  
 W  
 sciences

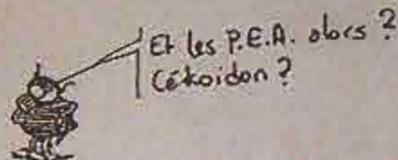
1996-1997

## LES MOTS POUR LE DIRE

Attention ! A la lecture de ce guide, vous allez découvrir de multiples sigles et abréviations. C'est là, dit-on, un mal typiquement français. Afin de vous préserver d'une indigestion, somme toute naturelle, nous vous proposons ci-dessous un petit glossaire (Alfred), pour tout savoir, de AGE à UNEF.

### L'ESSENTIEL

✓ AGE	Association Générale des Etudiants
✓ AP	Année Préparatoire (dite de plus en plus "première année")
✓ AS	Association Sportive
✓ BDE	Bureau Des Elèves
✓ BIF	Bourse Institut-Fondation
✓ CD	Conseil de Direction
✓ CP	Commission Paritaire
✓ CROUS	Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Sociales
✓ FNSP	Fondation Nationale des Sciences Politiques
✓ IEP	Institut d'Etudes Politiques
✓ MNEF	Mutuelle Nationale des Etudiants de France
✓ PA	Procédure d'Admission directe en deuxième année
✓ UNEF	Union Nationale des Etudiants de France



### SALLES EN ABRÉGÉ :

✓ EB, EE, AS, FD, JC, LB : Emile Boutmy, Eugène d'Eichtal, Albert Sorel, François Délimat, Jacques Chapsal, Leroy Beaulieu

### SECTIONS :

✓ SP	Service Public
✓ CRH	Communication et Ressources Humaines
✓ EcoFi	Economique et Financière
✓ SI	Section Internationale

## SOMMAIRE

4	Se repérer
7	Se nourrir
9	(Se) dormir
15	S'éacclaffer
16	Se soigner
18	(Se)rvice National
22	Se ruiner
23	S'en sortir
28	Etudier
32	Première Année
42	SAS
44	Second Cycle
48	La vie après le diplôme
50	Etudiants étrangers
52	Bibliothèques
56	Associations
60	Se syndiquer
68	Cogestion



## PUTAIN ONZE ANS !

Le Guide de l'Etudiant de Sciences-Po fête ses onze ans. Onze ans de bons conseils sur la vie d'étudiant à l'IEP et à Paris en général. 11 ans pendant lesquels l'AGE-UNEF Sciences-Po a monté des équipes de rédacteurs, réactualisé les données passées, répondu aux nouveaux besoins en créant de nouvelles rubriques et en élargissant le public du guide (des AP seuls à l'ensemble des étudiants). 11 ans à continuer notre action militante pendant l'été pour vous préparer une rentrée plus douce dans un monde de brutes.

Ce guide s'adresse en priorité aux nouveaux venus de l'IEP : étudiants de 1ère année et de la Procédure d'Admission directe en 2ème année, étudiants étrangers.

Au delà des commentaires réactualisés sur l'IEP (ses cours, ses conférences, sa bibliothèque, ses associations, son directeur...), nous avons choisi de rassembler toutes sortes d'informations sur la vie quotidienne d'un étudiant : logement, aide sociale, restauration, transports... Le moule "Sciences-Po" peut en effet vite devenir contraignant.

La réalisation de ce document entre dans la démarche générale de l'AGE-UNEF Sciences-Po. L'expérience prouve que l'isolement des étudiants constitue un obstacle à la réussite de leurs études et dessert leurs intérêts. Nous ne concevons pas, pour notre part, le syndicalisme comme une délégation de pouvoir, mais comme le regroupement d'un maximum d'étudiants s'organisant pour pouvoir étudier dans les meilleures conditions.

Ce guide a nécessité la lourde contribution bénévole de nombreux militants de l'AGE-UNEF. Nous vous demandons en retour la somme de 5 francs (et plus si affinités) et souhaitons de votre part un geste d'intérêt qui, nous l'espérons, ne vous décevra pas !

L'AGE-UNEF Sciences-Po

## DE LA PEUR

### le guide de l'étudiant de sciences-po 1996/1997

Rédaction, réalisation et publication

**AGE-UNEF Sciences-Po**

Illustrations : un grand merci à toute l'équipe de Fluide Glacial (qui ne dit mot consent), les autres illustrations sont faites par et pour

**l'AGE-UNEF**

Imprimerie spéciale

Tirage : 1 500 exemplaires

**AGE-UNEF Sciences-Po**

27, rue Saint-Guillaume

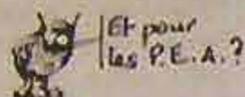
75341 PARIS Cedex 07

☎ 01 45 49 50 50 poste 5877

# C'EST QUAND...

**C**omme vous avez pu vous en rendre compte, (sinon, n'ayez crainte, ça va venir), les services de l'IEP ont la particularité d'être géographiquement déconcentrés. Cela surprend toujours les nouveaux étudiants. Tâchez de vous y retrouver !

**Année Préparatoire :**  
9, rue de la Chaise



**2ème et 3ème année, administrations IEP, bibliothèques...**  
26, 27, 30, rue Saint-Guillaume

**3ème cycle, Prép ENA...**  
56, rue des Saints-Pères

Néanmoins, une seule adresse est à retenir pour votre correspondance :

**Institut d'Etudes Politiques de Paris**

27, rue Saint-Guillaume  
75 341 Paris Cedex 07

01 45 49 50 50

36 15 - SCPO

## Secrétariats

Les secrétariats de l'IEP sont ouverts de 9h30 à 11h et de 14h à 16h30, du lundi au vendredi.

- **Secrétariat général**  
27, rue Saint-Guillaume, rdc
- **Secrétariat intersections**  
27, rue Saint-Guillaume, rdc
- **Secrétariat de la Direction**  
27, rue Saint-Guillaume, grand escalier, 1er étage
- **Secrétariat du service informatique**  
27, rue Saint-Guillaume, face à l'escalier des bibliothèques
- **Secrétariat de l'AP**  
9, rue de la Chaise, rdc
- **Secrétariat des étudiants étrangers**  
9, rue de la Chaise, 2ème étage
- **Secrétariat des études à l'étranger**  
9, rue de la Chaise, 3ème étage
- **Secrétariat des admissions**  
5, place Saint-Thomas d'Aquin  
75 007 Paris  
M° Rue du Bac
- **Secrétariat de la préparation aux concours administratifs**  
56, rue des Saints-Pères (salle 106)
- **Service des bourses**  
9, rue de la Chaise (bureau 924)
- **Services audiovisuels et labos de langues**  
9, rue de la Chaise, rdc et  
56, rue des Saints-Pères, 1er étage
- **Service des Sports**  
27, rue Saint-Guillaume, sous-sol des amphithéâtres
- **Sciences-Po Avenir**  
32, rue Saint-Guillaume

# ...QU'ON VA OU ?

## Situation des salles

Les conférences d'AP se déroulent rue de la Chaise (salles 900 et suivantes). Celles de deuxième et troisième année se déroulent surtout au 27, rue Saint-Guillaume et parfois au 56, rue des Saints-Pères (salles 100 et suivantes, 300 et suivantes, salle Halevy). Les salles sont indiquées dans le hall : celui de la rue de la Chaise pour les AP, dans le petit hall du 27 pour les deuxième et troisième année.

Au 27, rue Saint-Guillaume sont situés en outre :

- Amphi Emile Boutmy, rdc
- Amphi Jacques Chapsal, 2ème étage, esc des amphis
- Amphis Leroy Beaulieu et Sorel, 3ème étage, esc des amphis
- Salle Eugène d'Eichtal, 3ème étage, esc des salles de conf
- Salle François Délimat, salles 36-37, dernier étage, esc des bibliothèques
- Salles 11 et suivantes, 1er étage, esc des salles de conf
- Salles 22 et suivantes, 2ème étage, esc des salles de conf
- Salles 31 et suivantes, 3ème étage, esc des salles de conf
- Salle de sport, sous-sol

➤ **Local syndical,**  
**3ème étage,**  
**escalier des amphis**

## Salles Informatiques :

Dans la cour du 9, rue de la Chaise, dans le hall et dans la salle F. Délimat du 27, rue Saint-Guillaume, et enfin au 56, rue des Saints-Pères.

## Photocopies

Les photocopieurs de l'IEP fonctionnant avec des cartes magnétiques en vente aux loges des concierges (27, rue Saint-Guillaume, entre les deux portes d'entrée, 56, rue des Saints-Pères dans la cour). Ils sont situés au :

- 27, rue Saint-Guillaume : devant le BDE au rdc, au 2ème et 3ème étages en bibliothèque
- 30, rue Saint-Guillaume : 3ème étage en salle des périodiques, 4ème étage en salle des dossiers de presse et 5ème étage
- 56, rue des Saints-Pères : hall
- 9, rue de la Chaise : rdc, en allant vers la bibliothèque

Par ailleurs, il existe aussi des "boîtes à photocopies" :

- Place de l'Estrapade, derrière le Panthéon, ou rue de la Sorbonne : les moins chères
- Rue de l'Ecole de Médecine,
- Nour 99, rue de Sèvres (centra commercial)
- Nour, rue de la Chaise (le même mais 10 centimes plus cher)
- Dactylocopies, 13, rue Valette, 75005 M°Maubert (abonnements à 18 centimes la photocopie)

## Cafétérias

- 30, rue Saint-Guillaume (hall)
- 56, rue des Saints-Pères (hall)

## Quelques librairies

- Librairie des Sciences Politiques  
30, rue Saint-Guillaume
- FNAC, 64 rue de Rennes,  
M° Montparnasse
- Les deux Gibert, 26 bd St-Michel et  
place St-Michel (beaucoup  
d'occasions de bonne qualité)
- Tiers-Mythe, 21 rue Cujas
- L'Harmattan, 16 rue des Ecoles,  
M° Jussieu
- Les PUF, place de la Sorbonne
- Les librairies de droit (Daloz,  
Montchrestien...) de la rue Soufflot,  
RER Luxembourg
- Gallimard, 15 boulevard Raspail.

## Bibliothèques

La bibliothèque de l'IEP ne vous suffit plus, elle est mal fréquentée ? Qu'à cela ne tienne !

- Bibliothèque Ste-Geneviève, 10,  
place du Panthéon. Inscription  
gratuite sur présentation d'une pièce  
d'identité (Valable 5 ans). Pas de prêt.
- Bibliothèque Cujas, 2, rue Cujas, à  
deux mètres de la précédente.
- Bibliothèque du Centre Georges  
Pompidou. Entrée libre. Attention aux  
heures de queue le week-end et les  
vacances ! Pas de prêts. Fermée le  
mardi. Ouverte de 12h à 22h en  
semaine, de 10h à 22h le week-end.

## L'accès à l'IEP...

...est tout à fait déconseillé en voiture.

**Les métros, pour la rue Saint-Guillaume et la rue des Saints-Pères :**  
Ligne 4 (Pte d'Orléans, Pte de Clignancourt), M° St-Germain  
Ligne 12 (Mairie d'Issy, Pte de la Chapelle), M° Rue du Bac

**Pour la rue de la Chaise :**  
Ligne 4 (Pte d'Orléans, Pte de Clignancourt), M° Saint-Sulpice  
Ligne 12 (Mairie d'Issy, Pte de la Chapelle), M° Sèvres-Babylone  
Ligne 10 (Boulogne, Gare d'Austerlitz), M° Sèvres-Babylone

**Les bus :** Selon le trajet et l'heure, ils sont parfois plus rapides et plus agréables que le métro. Il y a une plus belle vue ! Repérez donc les arrêts qui vous intéressent, cela vous servira un jour, sans aucun doute.

Le quartier est desservi par les lignes :  
39 Gare de l'Est - Sèvres Babylone -  
Porte de Versailles

48 Gare du Nord - Saint Germain - Porte  
de Vanves

63 Gare de Lyon - Odéon - Porte de la  
Muette

68 Place de Clichy - Bd Raspail - Mon-  
trouge

69 Place Gambetta - rue du Bac -  
Champ de Mars

70 Châtelet - Radio-France

83 Place d'Italie - Sèvres Babylone - Pte  
de Champerret

86 Chateau de Vincennes - Saint Ger-  
main

87 Champ de Mars - Sèvres - Bastille

94 Montparnasse - Sèvres - Levallois

95 Montparnasse - Montmartre

96 Montparnasse - Lilas

# MANGER...



**E**ntre deux conférences, un cours ou un exposé à terminer, les étudiants recherchent de plus en plus la nourriture rapide à proximité du 27, rue Saint-Guillaume.

## LES CAFÉTÉRIAS

Les files d'attente s'allongent donc devant les 2 cafétérias de l'IEP, l'une au 30, rue Saint-Guillaume et l'autre au 56, rue des Saints-Pères. Malgré le personnel accueillant, la nourriture était depuis des années de moins en moins bonne et de plus en plus chère, car la gestion des cafétérias était privée. A la rentrée 1995, sur l'initiative des élus de l'AGE-UNEF, cette gestion a enfin été concédée au CROUS. Après les travaux de cet été, nous pouvons donc espérer un meilleur rapport qualité-prix.

L'AGE-UNEF a voté le projet après avoir eu l'assurance que les salariées conserveraient leur emploi, et est actuellement en négociation avec le CROUS pour qu'elles puissent garder leurs avantages (treizième mois, ancienneté...).

## LES RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

Si vous avez vraiment faim et que vous n'avez pas peur de vous éloigner de l'IEP pour déjeuner, il existe plusieurs Restaurants Universitaires (RU, pour les intimes) dans le 6ème arrondissement, avec des cafétérias pour vous détendre après déjeuner. Le prix du ticket est de 13,20 F cette année. Ils sont en vente au guichet des restaurants aux heures des repas.

# ...OU ÊTRE MANGÉ

## Le Mabillon

3, rue Mabillon, M<sup>o</sup> Mabillon, 742 places.  
Ouvert de 11h30 à 14h (14h30 pour le self) et de 18h à 20h.

Plusieurs formules vous sont proposées dans ce doyen des RU : le 3<sup>ème</sup> étage, un RU normal, les deux premiers étages, meilleurs mais plus chers (plus on est pauvre, plus on monte, plus on mange mal !). Attention aux contrôles de cartes d'étudiants le soir. L'espace Mabillon (la cafétéria) est ouvert de 11h30 à 15h et de 18h à 21h. Vous pouvez y acheter un casse-croûte ou boire un café.

## Assas

92, rue d'Assas, M<sup>o</sup> Port-Royal ou N-D des Champs, 432 places.

Ouvert de 11h30 à 15h30, la cafétéria de 7h30 à 18h15.

La nourriture y est bonne, mais prise d'assaut (c'est une tradition locale). Attention aux mauvaises rencontres sur le trajet !

## Le Mazet

5, rue Mazet, M<sup>o</sup> Odéon, 360 places.  
Ouvert de 11h15 à 15h45.

Il propose une nourriture correcte dans une salle unique mais impose souvent des files d'attente. Il offre la possibilité d'acheter des suppléments et de prendre le café sur place.

## Le Necker

156, rue de Vaugirard, M<sup>o</sup> Pasteur, 642 places.

Ouvert de 11h30 à 13h45 et de 18h à 20h.

C'est le RU haut de gamme, sans doute le meilleur de Paris, mais avec de

longues files d'attente à midi. Il offre une nourriture de rêve dans un cadre d'abri anti-atomique. Attention, les tickets se vendent par carnets de 10 uniquement. Accessible aux handicapés.

## ET LE SOIR ?

Près de votre domicile, il existe peut-être un RU pour vous dépanner en soirée. Voici la liste des RU ouverts le soir, de 18h30 à 20h.

### Bullier

39, av G. Bernanos (6<sup>e</sup>), M<sup>o</sup> Port-Royal, 696 places.

### Châtelet

10, rue J. Calvin (5<sup>ème</sup>), M<sup>o</sup> Censier-Daubenton, 509 places.

### Cîteaux

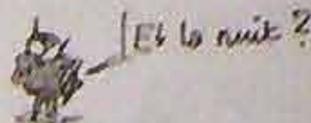
45, bd Diderot, M<sup>o</sup> Gare de Lyon, 464 places.

### Grand-Palais

Cours la Reine (8<sup>e</sup>), M<sup>o</sup> Champs-Élysées, sauf vendredi, 408 places.

## ET LE WEEK-END ?

Le week-end, il y a toujours un RU ouvert pour vous. Pour le connaître, consultez le panneau du CROUS situé à côté de la porte des toilettes du 27, ou celui à côté de l'escalier des toilettes, au 9 rue de la Chaise.



# SE LOGER À PARIS

Se loger décentement et au moindre coût à Paris relève de la gageure. En ce domaine, pas de solution miracle.

## LE LOGEMENT TEMPORAIRE

Si, pour quelques jours, vous avez besoin d'être dépannés, vous pouvez vous adresser :

- pendant l'été, aux résidences du CROUS, sans réservation (70 F la nuit) ;
- pendant l'année scolaire, à un des foyers qui assurent l'accueil temporaire et dont la liste est disponible au CROUS.

## LE LOGEMENT EN RÉSIDENCE

On compte moins de 10000 lits en région Ile-de-France pour plus de 500000 étudiants.

Aucune Cité U n'a été construite depuis 1971.

À Paris, le CROUS ne dispose que de 1494 lits, réservés aux étudiants ayant déjà accompli avec succès deux années d'études supérieures (avec dérogation pour les jeunes filles au foyer Pierre de Coubertin dans le 5<sup>ème</sup> et dans les 48 chambres réservées aux couples sans enfant à Cîteaux dans le 12<sup>ème</sup> et à Sarrailh dans le 5<sup>ème</sup>).

Sinon, les deux grandes Cités U de la région parisienne sont celles de Nanterre (RER A) et d'Antony (RER B) avec

plus de 1 500 chambres chacune. Ces deux cités sont assez anciennes, et en cours de rénovation depuis quelques années.

Dans tous les cas, la redevance se situe autour de 710 F pour 10 m<sup>2</sup> aménagés.

Les dossiers sont à retirer au CROUS de Paris, Créteil ou Versailles (par correspondance contre une enveloppe 23 x 32 affranchie au tarif en vigueur) à partir du 15 janvier et doivent être déposés avant le 31 mars. Les critères d'admission sont la situation sociale des parents et l'éloignement du domicile familial. La décision d'affectation est notifiée en juillet.

• La Cité Internationale du 19, bd Jourdan (14<sup>ème</sup>) est gérée par une fondation privée. Elle accueille 5500 étudiants répartis dans 27 maisons. Les prix, très variables, vont de 1500 à 3000 F. Même si la qualité des chambres varie d'une maison à l'autre, il s'agit du haut de gamme en matière de Cité Universitaire.

Le retrait des dossiers s'effectue en mars. L'admission, qui se fait sur critères pédagogique, n'est possible qu'à partir de la 2<sup>ème</sup> année de l'IEP.

• Les foyers de jeunes sont très nombreux. Les services offerts, les ambiances entretenues et les prix demandés sont très divers. Pour les moins chers, il faut prévoir entre 1200 et 2000 F, 1000 sans les repas. Des droits d'inscription sont possibles (200 F). La plupart de ces foyers sont réservés aux filles. Listes disponibles au CROUS ou au CIDJ.

## LE LOGEMENT EN VILLE

Là, on entre dans la jungle. Il existe toutefois des périodes plus favorables (janvier-mars) que d'autres (l'automne, où les étudiants sont à la recherche d'une chambre de bonne pas chère et confortable au centre de Paris !).

### Où chercher ?

➤ Le fichier du Bureau des Elèves : il a permis à nombre de vos prédécesseurs de trouver une chambre, même s'il est pris d'assaut en période de rentrée. Si une ou plusieurs annonces vous intéressent, vous devez adhérer au BDE (si, si) (150 F ou 75 F pour les boursiers) pour avoir les coordonnées du locateur.

➤ Les petites annonces sur Paris se trouvent dans les journaux gratuits, dans *Le Figaro*, *France Soir* (c'est bien la seule fois qu'on vous les conseillera !), et surtout *De Particulier à Particulier* et *La Semaine Immobilière* (tous les jeudis). Il importe de se procurer ces journaux dès leur parution et de prendre RDV immédiatement. Si vous tardez ne serait-ce qu'une demi-journée, il est presque sûr que tout sera loué quand vous arriverez.

➤ Le Minitel est souvent une fausse bonne idée, certains marchands de listes n'hésitant pas à proposer les mêmes annonces sur trois serveurs différents. Si vous voulez tenter votre chance, le serveur de la FNAIM (36 15 FNAIM) est le plus sérieux. Mais vous devrez acquitter des frais d'agence

(comme pour la plupart des annonces Minitel), dont le montant est précisé sur l'annonce.

➤ Le CROUS sert d'intermédiaire entre propriétaires et étudiants (prix de 1500 à 3000 F, s'adresser au service de logement, ouvert de 13h à 17h, ou Minitel, 3615 CROUS). L'UNEL et l'OSE Point Logement (émanation de la mutuelle étudiante SMEREP) sont des services sûrs, et par conséquent, surchargés de demandes.

➤ Vous pouvez enfin avoir recours aux agences immobilières. Leur commission est progressive et partagée entre locataires et propriétaires. Pour un bail de trois ans, la commission est d'environ 1000 F, plus une commission de Tordre de 3,5% du loyer pour chaque mois que l'agence a passé à chercher. Choisissez de préférence une agence affiliée à un organisme professionnel (FNAIM, CNAB, SNPI).

## Les loyers

Les "chambres de bonnes" connaissent une véritable explosion de demandes et les propriétaires en profitent pour augmenter les loyers. Certaines annonces proposent des chambres de 12 m<sup>2</sup> pour 3000 F par mois ! Il ne faut surtout pas les accepter. Cherchez donc entre 1 300 et 2000 F par mois pour obtenir un bon rapport qualité-prix (surface de 10 à 15 m<sup>2</sup>).

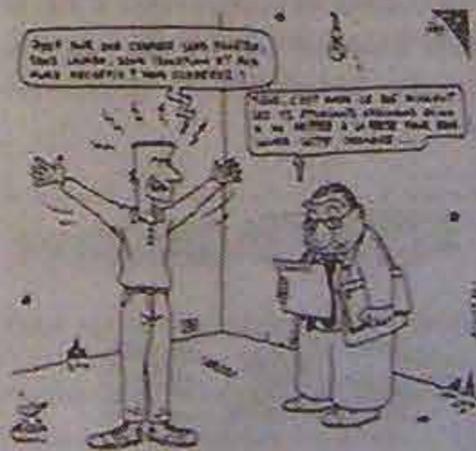
L'apparition de l'ALS (Allocation Logement à caractère Social) début 1992 a certes soulagé de nombreux étudiants. Mais elle a aussi engendré comme effet pervers des augmentations de loyer de la part de certains

propriétaires voulant profiter de l'aubaine. On constate, pour ne s'en tenir qu'au 7ème Arrondissement (quartier de l'IEP), des augmentations allant de 10 à 50% depuis 1992 !

Une enquête "sur échantillon", effectuée parmi 300 offres de location (septembre 93, avec l'aimable autorisation du BDE), fait apparaître une moyenne de 150 F par m<sup>2</sup> et par mois sur Paris et proche banlieue, ce qui est cher. L'arrondissement le mieux représenté est le 7ème, qui est aussi le plus cher (162 F/m<sup>2</sup>), à l'exception des 8ème et 9ème (179 F/m<sup>2</sup>). Les cinq moins chers sont les 10/11ème et 18/19/20ème Arrondissements, avec 129 F/m<sup>2</sup>. Les autres se situent entre 145 et 155 F/m<sup>2</sup>. Comme on peut le constater, les différences ne sont pas très importantes entre les quartiers.

On notera cependant que le prix au m<sup>2</sup> augmente en proportion inverse de la taille de la chambre ou de l'appartement.

Pour toutes précisions sur les droits et obligations du locataire, des listes de foyers, etc... procurez-vous le Guide de l'Étudiant locataire (en vente 15 F à FUNEL).



## LE B.A.-BA DU LOCATAIRE

### La signature du bail

Il vous faudra d'abord signer un contrat de location (bail). Ce contrat écrit est obligatoire, sauf pour les locations de "loi de 1948". Le bail doit préciser la date de prise d'effet et la durée du bail, la désignation et la description du logement, le montant du loyer, ses modalités de paiement ainsi que ses règles de révisions éventuelles, le montant des charges et enfin le montant du dépôt de garantie.

Le bail signé entre le propriétaire et le locataire doit être de trois ans pour un appartement non meublé (sauf clause spéciale). Pour un meublé, il peut être renouvelé tous les ans.

Chaque page du bail doit être paraphée par le propriétaire et le locataire.

Le propriétaire peut réclamer des garanties financières de la part des futurs locataires. Il peut exiger des fiches de paye et avis d'imposition des personnes qui se portent garantes. Le propriétaire est en droit d'exiger un dépôt de garantie. Il n'est pas révisable en cours de bail ou lors d'un renouvellement. Ce dépôt ne peut dépasser le montant de deux mois de loyers principal (charges et taxes non comprises). Il doit être restitué au locataire dans un délai maximal de deux mois à compter de son départ. Le propriétaire ne peut pas conserver la caution à sa guise ni la placer sur un compte, ni exiger une remise en état du logement. Cependant, des déductions peuvent être faites s'il y a lieu, mais lors de la régularisation des charges (exigez

dans ce cas les factures des travaux pour contester les sommes qui ne vous incombent pas).

Vous devez faire un état des lieux contradictoire en entrant et en sortant. C'est obligatoire. Il doit être annexé au bail. Vous devez y trouver, d'une manière détaillée, l'état du logement, pièce par pièce. Les éventuelles dégradations doivent y être précisées (moquette usée, peinture jaunie, lavabo ébréché...). N'oubliez rien, prenez votre temps, car en cas de litige il sera l'élément de référence.

Vous devez prendre une assurance. Tout locataire doit s'assurer pour les risques locatifs (dégâts des eaux, incendie, responsabilité civile). Toutes les assurances immobilières sont des assurances de dommages. Elles ont pour but de couvrir les conséquences d'un sinistre. Comparez les différentes assurances et mutuelles.

Le bailleur ne peut augmenter votre loyer à sa guise. Pendant la durée du bail, votre loyer ne peut varier que dans la limite de l'augmentation de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE. Le bailleur doit justifier tous les ans des charges qu'il vous fait payer.

### La résiliation du bail

Le locataire peut mettre fin au bail qui a été signé. Il doit informer le propriétaire par lettre recommandée (3 mois de délai sont nécessaires). La résiliation du contrat n'est de plein droit qu'en cas d'inexécution des obligations du locataire pour des motifs tels que le non-paiement du loyer, des charges, du dépôt de garantie, la non-souscription d'une assurance des risques locatifs.

### Deux ou trois choses importantes

Les impôts locaux ne concernent que les studios et appartements ; leur montant varie selon les communes et la valeur locative. On peut s'en faire exonérer en arguant de sa qualité d'étudiant.

Il faut, pour ce faire, adresser une demande de dégrèvement à la mairie de votre domicile. Mais attention, rien n'est automatique !

Votre propriétaire n'a pas le droit d'exiger tout et n'importe quoi. Ainsi la loi Méhaignerie modifiée spécifie que :

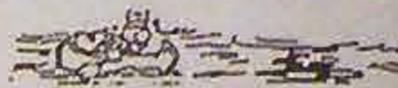
- un propriétaire ne peut refuser un logement à un étranger. Mais la discrimination raciale, qui tombe sous le coup de la loi, est difficile à prouver.

- le locataire n'est pas obligé de souscrire une assurance auprès d'une compagnie choisie par le bailleur.

- le bailleur ne peut imposer comme mode de paiement du loyer le prélèvement automatique sur son compte courant ou la signature par avance de traites ou de billets à ordre.

- le bailleur n'est autorisé à percevoir des amendes qu'en cas d'infraction aux clauses d'un contrat de location ou d'un règlement intérieur à l'immeuble.

- le bailleur ne peut interdire à son locataire d'exercer une activité politique, syndicale, associative ou confessionnelle.



## LES AIDES AU LOGEMENT

Il en existe trois types.

### L'aide personnalisée au logement

Pour en bénéficier, il faut être locataire d'un logement conventionné par l'Etat : la plupart des HLM et certains logements privés (se renseigner auprès du loueur ou au sein de la DDE). La demande se fait auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Le montant dépend de vos ressources (et non de celles de vos parents), de la nature du logement, du montant du loyer et de la région habitée.

L'APL est versée directement au bailleur (propriétaire ou office HLM), ou, sur demande, au locataire. Attention, l'étudiant bénéficiant de l'APL n'est plus considéré comme à la charge de ses parents, qui n'ont plus droit aux prestations familiales.

### L'allocation de logement familial

L'allocation de logement familial concerne les jeunes ménages de moins de cinq ans de mariage.

### L'allocation logement à caractère social

Depuis le 1er janvier 1993, cette aide est accessible à tous les étudiants. Il faut être locataire d'un logement ayant un confort minimum (arrivée d'eau, WC, chauffage, conditions de salubrité de la loi de 1948). Le bail doit être à votre nom. A noter, pour les colocataires, que depuis l'an dernier vous ne pouvez plus cumuler des ALS complètes : au-delà d'un locataire, l'ALS est amputée de 20%.

Il faut retirer un formulaire d'ALS à votre Caisse d'allocations familiales. N'oubliez pas de conserver la quittance de loyer du premier mois.

Le montant dépend du loyer et de vos ressources. L'aide maximale peut aller jusqu'à environ 1000 F. Elle est basée sur le montant du loyer principal, les charges n'étant pas prises en compte.

### Ce qu'il faut savoir

L'ouverture des droits intervient au premier jour du mois qui suit celui de l'entrée dans votre logement. Ils prennent fin au mois précédant celui de votre départ. Un conseil : emménagez le 31 et déménagez le premier.

Après avoir tenté de remettre en cause l'ALS et l'APL, le gouvernement grignote petit à petit ces aides.

### VOTRE DOSSIER

Pour constituer votre dossier, prévoyez :

- une fiche individuelle d'état civil
- un relevé d'identité bancaire

- une photocopie de votre quittance de loyer pour janvier de l'année en cours, ou de votre première quittance de loyer si vous avez emménagé après janvier
- un justificatif de votre affiliation à la Sécurité Sociale

Aucun justificatif de revenus n'est exigé, mais vous remplirez une déclaration sur l'honneur dont le contenu pourra être vérifié. Vous pouvez déclarer vos propres revenus même si vous ne faites pas de déclaration de revenus distincte de celle de vos parents.

Vous devez vous rendre à la Caisse d'Allocation Familiales dont vous dépendez :

- 1er centre de gestion : arrondissements 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 14, 15 et 16 : 18, rue Viala, 15ème, M° Duplex Tél. 01 45 75 62 47
- 2ème centre de gestion : arrondissements 9, 10, 17, 18 et 19 : 67, avenue Jean Jaurès, 19ème, M° Jaurès Tél. 01 42 38 74 98
- 3ème centre de gestion : arrondissements 5, 11, 12, 13 et 20 : 101, rue Nationale, 13ème, M° Nationale. Tél. 01 40 77 58 00



### LES ADRESSES UTILES

- UNEL (Union Nationale des Etudiants Locataires) : 120, rue Notre-Dame-Des-Champs 75006 Paris. Tél. 01 46 33 30 78 et 36 15 UNEL
- MNEF (service logement) : 25 rue Tiphaine 75015 Paris. Tél. 01 45 77 50 22
- OSE Point-Logement : 157, rue Jeanne d'Arc 75013 Paris. Tél. 01 45 35 69 10
- CROUS Paris : 39, avenue Georges Bernanos 75231 Paris Cedex 5. Tél. 01 40 51 36 00
- CROUS Créteil : 70, avenue du général de Gaulle 94010 Créteil Cedex. Tél. 01 43 77 50 53
- CROUS Versailles : 145, bd de la Reine -BP563- 78005 Versailles. Tél. 01 39 24 52 00
- CIDJ (Centre d'Information et de Documentation pour la jeunesse) : 101, quai Branly 75015 Paris
- Fondation de la Cité Internationale Universitaire de Paris : 19, boulevard Jourdan 75014 Paris. Tél. 01 45 89 68 52

(se) dormir

a.g.e.  
unef  
sciences po

## CAMPAGNE ÉLECTORALE 1995

### REVELATION: CHARLES DE GAULLE ÉTAIT STALINIEN !

Quand l'Alte-UNEF a vu l'histoire, elle a écrit le jour...  
Reprenant le flambeau de la rubrique d'Elmo Vespeti dans *Serre à Mine*, brûlé vif sur le bûcher de l'ordre moral, nous sommes en mesure de vous livrer les preuves indubitablement de la non moins incroyable vérité.



**SCIENCE-POO AU PAYS DES TULIPES**

Chers amis, nous sommes en pleine dans le Jardin des Tulipes. Pour ce qui est de votre mandat, il va falloir vous replonger. Les élections sont pour bientôt, préparez vous à l'heure des élections des régions. L'AGE-UNEF, les syndicats, les professeurs, les parents de tous les étudiants, a lancé son enquête. C'est la conséquence de ce que l'AGE-UNEF, depuis l'impulsion d'un lobby nationaliste sur Sciences-PoO. Comme au fur et à mesure, Sciences-PoO a bien dû se rendre aux antipodes de la Tulipe rebaptisée pour faire le jeu.

que mille tulipes s'ouvrent, c'est bien sûr à Sciences-PoO ?



FNSP Presents:  
A production of Old "Boy" Reamond  
Featuring:  
Michael PIB-Row  
in



Ca veut dire 100% quoi? Ça ?

50% Honune  
50% Banquier

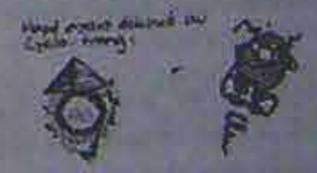
Il n'est pas comme toi, il vient d'une planète où la compassion n'est qu'un concept abstrait qui n'a pas sa place dans une copie. Il n'a qu'un mot d'ordre, "actionnaires de tous les pays, unissez-vous!"

**FULL METAL RACKET**

NOUVEL  
COURRIER D'ELECTEUR

**Le Caneton déchainé**  
JOURNAL SATIRIQUE DE LA VIE A L'INSTITUT  
EDITORIAL  
Afin de vous parler dans votre intérêt pour la vote des 23 et 27 prochains votes

10 BONNES RAISONS DE NE PAS VOTER  
AGE-UNEF



s'esclaffer

# A VOTRE SANTÉ

**L**a Sécurité étudiante et les mutuelles :

Conquise en 1948, la sécurité sociale étudiante permet des conditions de protection sociale spécifiques et avantageuses. Elle est obligatoire pour tous les étudiants de 20 à 28 ans, sauf si vous justifiez d'au moins 60 heures de travail par mois. Avant 20 ans, vous bénéficiez, en principe, du régime de sécurité sociale de vos parents.

L'étudiant doit s'affilier au début de l'année universitaire au cours de laquelle il atteindra ses 20 ans. L'adhésion s'effectue au moment de l'inscription administrative dans l'établissement d'études. Vous devez alors opter pour l'un des deux centres chargés de la gestion des prestations et des remboursements de la sécurité sociale. A Paris, il s'agit du Centre 617 (SMEREP) et du Centre 601 (MNEF). En cas de double cursus, on ne paye la sécurité sociale qu'une fois !

Vous pouvez compléter cette inscription par une adhésion à une mutuelle afin de percevoir des prestations complémentaires. Attention pour les filles, la SMEREP n'est guère militante en matière d'IVG (et de son remboursement).

## LES P'TITS BÉBÉS

(ou comment éviter les galères)

Puisque nous parlons d'un problème délicat, et pour ce genre de délicatesse, la blouse blanche vaut mieux que la

robe de bure, prenez conseil auprès du personnel compréhensif des centres de planning familial. Il en existe 3 à Paris :

➤ 27, rue Curnonsky - 17ème.

Tél. 01 48 88 07 28

➤ 10, rue Vivienne - 2ème.

Tél. 01 42 60 93 20

➤ 94, boulevard Masséna - 13ème.

Tél. 01 45 84 28 25

## SOINS SÉRIEUX À PRIX RÉDUIT

Pour les consultations ordinaires, vous pouvez prendre rendez-vous dans certains dispensaires particulièrement accessibles aux étudiants :

➤ Le Centre médical HOSTATER est un dispensaire géré par le CROUS, ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h30. Il se situe au 24, rue de la Harpe (5ème) M° Cluny, Odéon ou Saint Michel. Tél. 01 46 33 45 15.

Les adhérents de la MNEF et de la SMEREP y bénéficient de la gratuité des soins. Les autres doivent seulement s'acquitter du ticket modérateur (25 F pour un généraliste, 42 F pour un spécialiste). Vous pouvez consulter dans les 20 spécialités différentes (liste détaillée des disciplines, jours de consultation et noms des médecins à l'accueil du CROUS, 39 avenue Georges Bernanos - 5ème).

➤ Les bons plans de Tante Sophie: le Centre médical MNEF, 22 bd St-Michel (6è Arrdt; Tél. : 01 43 54 14 14), est ou-

vert à tous les étudiants assurés sociaux (même non-adhérents MNEF) en médecine générale, dentiste, ophtalmo, gynéco, etc. Seul le paiement du ticket modérateur (42 F) est exigé.

➤ Le Centre Saint Victor accueille à partir de 8h30 les étudiants pour les analyses de laboratoire, radiographies, soins optiques et dentaires. Il se situe au 1, square de la Mutualité (5ème), M° Maubert-Mutualité.

Tél. 01 40 48 77 48, pour les rendez-vous avec les médecins, 01 40 48 11 16 pour les analyses. Ce centre appartient à la Fédération Mutualiste Parisienne (FMP) à laquelle est affiliée la MNEF. Les étudiants ne s'acquittent également que du tiers-payant.

➤ Enfin, pour les infatigables, le Centre médico-sportif Jean Sarailh se situe au 31, avenue Georges Bernanos (5ème) M° Port Royal, Tél. 01 43 25 10 10 et accueille de 8h30 à 19h30.

## LES PHARMACIES

Vous en trouverez partout dans le quartier, mais sachez qu'en cas d'urgence, une pharmacie est ouverte jour et nuit, dimanches et jours fériés à la Galerie des Champs Elysées - 84, avenue des Champs Elysées (8ème) Tél. 01 45 62 02 41.

## LE SIDA

"Le sida, dévergondé, tourbillonnait passionnément, nu sur la plage". Extrait de *Les Cadavres ne portent pas de capote*, cadavre exquis des Lettres Perçantes, mai 1994.

Les étudiants de Sciences-Po ne sont pas épargnés par la maladie. Depuis deux ans, les nombreuses campagnes contre le sida ont trouvé écho à l'IEP, à l'occasion de la Fête des Arts notamment.

Pour vous protéger, nous ne saurions que trop vous conseiller de sortir coiffés. Vous trouverez des préservatifs dans toutes les pharmacies, dans les distributeurs de l'IEP lorsqu'ils ne sont pas obstrués par quelques frustrés et fachoïdes, et chez Cond's Wear (14, rue de l'Ancienne Comédie, M° Odéon), entièrement dédié aux ustensiles en caoutchouc.

➤ En tout état de cause, voici quelques numéros de téléphone utiles :

- AIDES - Ile de France : 01 44 52 00 00
- Act UP Paris : 01 48 06 13 89
- Centre gay et lesbien : 01 43 57 21 47
- Informations sida : 01 45 82 93 93
- Appel anonyme et gratuit : 05 36 66 36

➤ Le dépistage anonyme et gratuit du sida peut s'effectuer au

- Centre Belleville, 218, rue Belleville, 20ème. Tél. 01 47 97 40 49
- Centre Ridder - 3, rue Ridder, 14ème. Tél. 01 45 43 83 78
- Centre Figulier, 2, rue du Figuier, 4ème. Tél. 01 42 72 88 29

➤ Et, si vous n'avez pas le choix, n'utilisez jamais une seringue déjà utilisée.

## SOYEZ PAS NULS, FILEZ VOS GLOBULES !

Deux fois par an, vous pouvez donner votre sang dans un centre ambulatoire du CNTS garé devant l'IEP. Entre temps, si vous en avez une envie pressante, la plupart des hôpitaux sont équipés pour recevoir les donneurs et disposent de la liste des centres de don du sang.

# MONSIEUR...

## NOTE

Vous êtes nés en 1979 ?  
1. Félicitations, vous êtes entrés à Sciences-Po à 17 ans.  
2. Vous pouvez sauter ces quelques pages.

Vous êtes nés avant ?  
Dommage...

**L**e service national, présenté comme un devoir civique, est vécu par beaucoup comme une contrainte et une perte de temps. La conscription, pourtant, conserve des adeptes (jusqu'au sein de l'AGE-UNEF) chez ceux que ne satisfont ni le pacifisme ni les gardes prétorienne.

## LES REPORTS D'INCORPORATION

### Report initial L.5

Tout jeune Français peut déposer au moment du recensement (17 ans, pensez-y pour les plus jeunes) une demande de report jusqu'à 22 ans. Cette demande est satisfaite de plein droit.

### Report supplémentaire pour études L.5bis

Un report supplémentaire de deux années scolaires peut être accordé, pour poursuivre leurs études, à ceux qui en font la demande avant le 1er août de l'année civile de leurs 22 ans. Ce report expire généralement le 31 juillet de l'année des 24 ans.

### Report supplémentaire par la Préparation Militaire

Les titulaires du L.5bis peuvent bénéficier sous réserve d'études à poursuivre d'une année supplémentaire s'ils effectuent une Préparation Militaire (25 ans).

- de deux années avec une Préparation Militaire Supérieure (26 ans).

### Report spécial L.9

Report jusqu'à 26 ans, si l'on s'engage à être coopérant, volontaire pour l'aide technique, ou scientifique du contingent. Le report, qui n'est pas obligatoirement accordé, doit être demandé avant le 31 décembre de l'année des 21 ans. Il est important de noter que les titulaires d'un report L.9 qui, pour une raison ou une autre, renonceraient à la forme de service en vue de laquelle ils l'ont obtenu, effectueront un service militaire de durée équivalente : 16 mois pour un ex-futur coopérant. Indécis s'abstenir !

Pour ceux qui sont définitivement allergiques au kaki, il reste les formes civiles du service national, notamment la coopération, l'objection de conscience et depuis peu le service ville.

# LE PRÉSIDENT...

## LES DIFFÉRENTES FORMES DE SERVICE CIVIL

Voici quelques formes civiles du service national, l'objection de conscience et le service ville étant décrits plus loin.

### Le service de l'aide technique (V.A.T.)

Il dure 16 mois et s'effectue dans les départements et territoires d'outre-mer comme enseignant, ingénieur, technicien, médecin, etc... Il est nécessaire de posséder la qualification requise avant la date d'incorporation. 925 postes par an.

Contactez le Secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, Cabinet d'aide technique, 27, rue Oudinot, 75007 Paris  
Tél. : 01 47 83 03 05

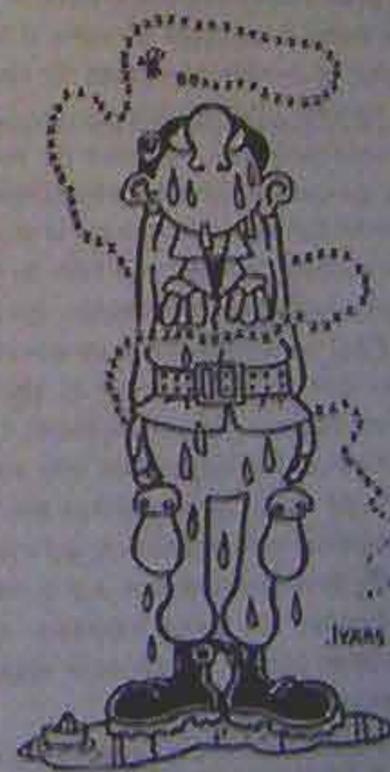
### Le service de la coopération

Il s'effectue à l'étranger, dans les Etats ayant signé des accords de coopération avec la France. D'une durée de 16 mois, 6000 postes étaient offerts l'an dernier, dont 3000 en entreprise et 600 dans des organisations gouvernementales à caractère humanitaire (consultez notamment les offres affichées à Sciences-Po). Il faut posséder le diplôme requis (ingénieur, enseignant, etc.) et être physiquement apte à la coopération.

Contactez le Bureau du Service National de la Coopération  
87, bd des Invalides  
75007 Paris  
Tél. : 01 46 82 58 24  
Minitel : 36 15 CSPSC

### Le service ville

Le service ville permet d'effectuer ses 10 mois de service national dans une association ou un organisme de droit public oeuvrant dans le domaine de la Politique de la Ville. Tout en étant militaire, on ne fait que l'incorporation médicale (donc pas de classes, pas de kaki, pas de pan-pan, pas de sergent, que dalle) puis on bosse dans une structure agréée.



Attention, même si les étudiants qualifiés (bac plus 3 minimum) sont favorisés, il est nécessaire de suivre certaines règles impératives. Tout d'abord, votre vœu d'effectuer un service ville doit parvenir par écrit à votre Bureau du Service National au moins quatre mois avant la date d'incorporation.

Ensuite, il n'est pas inutile (voire indispensable) d'avoir déjà contacté la structure qui va vous accueillir. Là, hormis connaître des personnes qui ont fait leur service ville et veulent bien vous relayer leur place, aucun service ne peut vous aiguiller. Partez donc à l'aventure des organismes et associations oeuvrant dans la Politique de la Ville. Sachez toutefois que c'est la Préfecture qui gère sur chaque département les affectations, et qu'un service vous trouvera un point de chute si vous n'en avez pas.

Il n'est pas nécessaire que le département dans lequel vous désirez effectuer votre service ville soit le votre, et encore moins dépendant de votre B.S.N. Pensez seulement aux délais de transfert, souvent... délicats !

Bonne nouvelle : en plus de votre solde de l'armée, vous bénéficiez d'une indemnité forfaitaire, versée par la structure d'accueil, couvrant vos frais de logement, nourriture, vêtements, transport. Il est juste nécessaire de pouvoir justifier ces frais (bail pour le loyer, comptez 50F par jour pour le reste). Le seuil minimal est cependant très bas (1700F par mois), mais n'hésitez pas à bien négocier avec la structure qui vous accueille. Malheureusement, il y a trop de demandes (le quota théorique de 2500 postes par an est dépassé largement depuis deux ans).

Votre point de chute a aussi intérêt à le faire savoir à la préfecture et à votre

BSN. Vous pouvez aussi contacter la Délégation Interministérielle à la Ville  
194, avenue du Président Wilson  
93217 La Plaine Saint-Denis  
Tél. 01 49 17 46 46

### Objection (votre honneur)

Pour obtenir son statut d'objecteur de conscience, il suffit d'envoyer une lettre-type conforme aux termes de la loi 83-605 du 8 juillet 1983 (modifiée en 1991) qui régit actuellement le Service national et, par conséquent, le Service des Objecteurs.

Voici le texte de la lettre-type :

"Monsieur le Ministre de la Défense,

Pour des motifs de conscience, je me déclare opposé à l'usage personnel des armes. Je demande donc à bénéficier du statut des objecteurs de conscience.

Recevez mes salutations."

Il convient de préciser nom, prénom, adresse, date de naissance, n° matricule (à 10 chiffres), de dater, de signer, de conserver un double de la demande et de l'envoyer en recommandé avec accusé de réception au Commandant du Bureau du Service National dont vous dépendez. L'obtention du statut s'ensuit automatiquement dans un délai qui varie d'une semaine à deux mois si vous avez envoyé la demande à temps (c'est-à-dire au plus tard le 15 du mois précédant l'incorporation militaire). Au-delà de cette date, vous ne pouvez plus prétendre à ce statut. Si, malgré le respect du délai, votre demande est refusée, vous pouvez faire appel devant le tribunal administratif dans les deux mois qui suivent.

Ministère des Affaires Sociales  
Direction à l'aide sociale  
Bureau des Objecteurs de conscience  
D.S.F. 3

1, place Fontenoy 75350 Paris  
Tél. 01 40 58 76 70

Par la suite, l'objecteur ne dépend plus du ministère de la Défense mais du ministère des Affaires Sociales qui est chargé de l'incorporation.

Attention ! L'obtention du statut ne change rien à la date de l'incorporation militaire, sauf si l'on bénéficie d'un report L-9 (au titre de la Coopération, de l'Aide Technique ou des Scientifiques du Contingent) auquel cas le report est automatiquement annulé. Actuellement, il n'existe que deux incorporations par an, en mai et en novembre.

Le service s'effectue dans un organisme agréé par le ministère des Affaires Sociales.

Il en existe trois types : administrations, collectivités territoriales et associations. L'indemnité mensuelle varie de 2400 à 3500 F par mois, pendant les 20 mois du service. Elle peut éventuellement être complétée par l'organisme d'accueil.

Important : le ministère ne contacte l'objecteur (en lui envoyant notamment la liste de tous les organismes habilités) que très peu de temps avant son incorporation, et ne lui laisse en moyenne qu'un mois pour retourner son dossier d'affectation. C'est pourquoi il est recommandé de préparer son incorporation plusieurs mois à l'avance.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser au  
Mouvement des Objecteurs de Conscience - M.O.C.  
211er, rue Voltaire, 75011 Paris  
Tél. : 01 43 71 42 35.

\*\*\*\*\*  
"Les rois nous saoulaient de fumées,  
Paix entre nous, guerre aux tyrans.  
Appliquons la grève aux armées,  
Crosses en l'air et rompons les rangs  
S'ils s'obstinent ces cannibales,  
A faire de nous des héros  
Ils sauront bientôt que nos balles  
Sont pour nos propres généraux".....  
\*\*\*\*\*



Chanson folklorique

# CHÈRES ÉTUDES

**V**ous venez de passer avec succès les épreuves d'entrée. Félicitations. Mais le plus dur reste à venir : financer vos études et votre séjour dans la capitale. Et ce n'est pas rien.

## DROITS D'INSCRIPTION :

**Mai 1988** : Les étudiants de Sciences-Po gagnent le blocage des droits d'inscription. Ceux-ci doivent même disparaître à terme, ou du moins n'être plus que symboliques.

**Mars 1983** : Le Conseil de Direction de l'IEP propose de rattraper le "temps perdu". Les droits augmentent lentement.

**Mars 1988** : M. Lancelot affiche un objectif clair : les droits à 5000 F en 1991, puis l'indexation sur l'inflation.

**Octobre 1991** : Les droits sont à 5000 F. Mission accomplie.

### Droits en francs :

1982 : 190
1984 : 450
1986 : 850
1988 : 2000
1989 : 3000
1990 : 4000
1991 : 5000
1996 : 5740



## Pourquoi ces droits sont injustifiables :

→ Nous refusons que la sélection par l'argent soit un obstacle supplémentaire à la démocratisation de l'IEP.

→ Nous considérons la formation continue comme un investissement social utile à la collectivité, pas comme un simple objet marchand de consommation individuelle.

→ Nous défendons l'autonomie des étudiants par rapport au milieu familial et aux banques, condition indispensable de la démocratisation de l'enseignement et de la liberté d'étudier : un vrai statut social de l'étudiant.

Ces questions sont en débat dans la société française. Sciences-Po ne doit pas montrer l'exemple du refus de la liberté des étudiants et de la démocratisation.

En outre, l'argument avancé "cela permet de financer l'aide sociale" n'est qu'à moitié convaincant. En effet, même si on additionne bourses et exonérations, ces aides n'ont jamais atteint plus de 40% des ressources dégagées par la hausse des droits d'inscription.

Au moins peut-on attendre du nouveau directeur qu'il ne réédite pas l'afantail contre les bourses de 1994 (cf. "l'année de toutes les révolutions").

En attendant (le grand soir, la révolution, Godol), afin de remédier (tout au moins en partie) à ces problèmes financiers, vous est offerte la possibilité de solliciter une bourse d'études.

## 5 PROPOSITIONS DE L'AGE-UNEF

1. Réajustement des droits d'inscription sur ceux de l'Université.
2. Augmentation des bourses.
3. Adaptation du financement : la FNSP doit rappeler à l'État ses responsabilités. Il n'y aura pas de solution sans réengagement financier de l'État.
4. Cela doit s'accompagner d'un réel pouvoir de contrôle. La loi Savary doit enfin être respectée. Les étudiants et les salariés doivent être consultés sur toutes les grandes orientations budgétaires de l'IEP. Les étudiants doivent être représentés dans le Conseil d'Administration de la FNSP.
5. Cela suppose la transparence : communication des budgets détaillés, audit des comptes de la FNSP.

Ceux d'entre vous qui sont déjà boursiers ont demandé (ou vont demander) un transfert de leur dossier de l'établissement d'origine à l'IEP. Si vous venez d'une autre académie, ne perdez pas de temps : les transferts sont parfois très longs. Voici pour les autres un memento qui se révélera peut-être une source de renseignements utiles.

## LA BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (BES)

Accordées par le ministre de l'éducation nationale, c'est la plus importante des aides financières. Pour l'obtenir, trois conditions sont à satisfaire :

- Avoir moins de 26 ans.
- Être de nationalité française (possibilité de dérogation notamment pour les ressortissants CEE).
- Répondre à des critères sociaux.

"La situation de famille est étudiée en tenant compte de ses ressources et de ses charges. Les charges familiales sont évaluées en points. À chaque situation

familiale correspond un nombre de points dit de charge. À chaque total de points de charge correspond un plafond de ressources qui détermine la possibilité d'obtenir une bourse. Plus le nombre de points est grand, plus est élevé le montant des ressources qui donne la possibilité d'obtenir une bourse. Son montant est fonction de l'échelon obtenu."

(Circulaire Ministère de l'Éducation Nationale)

## Avez-vous droit à une BES ?

Pour apprécier la demande du candidat, il est tenu compte du revenu parental et de la situation familiale. Vos revenus personnels ne peuvent être pris en compte que dans trois cas seulement :

- Si vous êtes marié et votre conjoint salarié
- Si vous avez fait pendant 2 ans une déclaration d'impôts distincte de celle de vos parents
- Si vous avez un ou plusieurs enfants à charge.

## Formalités à accomplir

Le dossier est disponible mi-mars. Il est à remettre avant le 1er mai. On est en octobre ? Qu'à cela ne tienne ! Un arrangement est toujours possible, dans la mesure où votre situation le justifie : vous avez quitté un emploi à temps partiel pour vous consacrer à vos études, vos parents ont perdu leur emploi... Au besoin forcez un peu la dose, mais n'inventez rien, car vos propos seront vérifiés.

### Dossier bourse :

Constituez le immédiatement en vous procurant :

- Une photocopie de l'avis d'imposition (imprimé 1533M) ou de non imposition (imprimé 1534M) de vos parents se rapportant aux revenus de 1995 pour les dossiers de 1996. En cas de revenus fonciers : photocopie de la déclaration n°2044.
- Tous les documents administratifs des événements qui ont pu diminuer les revenus familiaux (toujours des photocopies).
- Une lettre dans laquelle vous expliquez votre situation (projet d'études et situation des parents).
- Trois enveloppes timbrées à votre adresse.

N.B. : Le statut de boursier vous dispense d'acquitter les droits d'inscription et vous permet d'obtenir le remboursement de la sécurité sociale au mois de janvier sur présentation de votre avis d'attribution conditionnelle.

## En cas de problème :

Pour tous vos problèmes financiers (ex : délai de versement d'une bourse non respecté), prenez rendez-vous avec une assistante sociale du CROUS. Normalement, les étudiants de l'IEP sont reçus par l'assistance sociale de Paris II Assas, au 4<sup>e</sup> étage bureau 409, Tél. 01 44.41.57.78.

Sinon, adressez vous au siège même du CROUS de Paris, 39 av. Georges Bernanos, 3<sup>e</sup> étage, porte 302, Tél. 01 40.51.37.58.

En cas de grave imprévu financier, l'assistante sociale peut vous proposer une aide du FSU (Fond de solidarité universitaire). Le CROUS dispose à ce titre d'une subvention annuelle. Les aides financières (dons, prêts sur bourses...) sont accordées après l'étude du dossier en sous-commission du CA du CROUS, sur critères sociaux et pédagogiques.

Enfin, si vous rencontrez certains problèmes administratifs avec le CROUS (retards de dossiers, malentendus...), n'hésitez pas à faire appel à l'AGE-UNEF Sciences-Po.



a.g.e.  
unef  
sciences po

## LA BIF

C'est la bourse locale de l'IEP. La BIF (Bourse Institut Fondation) est financée par les propres fonds de l'Institut. Il s'agit en fait d'un pourcentage prélevé sur les droits d'inscription.

## Une renaissance après une lente puis violente maladie.

Jusqu'en 1995, le montant des Bifs était en baisse régulière. Il faut en effet savoir qu'il est fixé par le CA de la FNSP, où aucun étudiant n'est présent.

Mais le mouvement de Janvier 1995 (cf infra), auquel l'AGE-UNEF a pris une part prépondérante a permis de sauver les BIFs, un instant menacées par le projet de la direction visant à les remplacer par un système de prêts. La détermination manifestée par les étudiants pendant les "Trois glorieuses" a fait reculer Lancelot et sa cour.

La commission "Fitoussi", issue de la grève, a travaillé toute l'année afin d'améliorer le système d'aide sociale spécifique à Sciences-Po. Les conclusions du rapport de la commission voté par le CD en juin 1995 préconisent :

- Un effort particulier d'information, concrétisé par la publication d'un livret consacré à l'aide sociale à Sciences-Po.
- La constitution d'un fond de régulation pour faire face à des besoins urgents et imprévus.
- Une meilleure prise en compte des situations individuelles par un examen plus approfondi des dossiers tangents.
- La fixation d'un montant minimal de 1,56 millions de francs (soit une hausse de 20% par rapport au montant de

1995-1996, fixé à 1,35 million de francs à l'issue de la grève).

- La répartition du montant global alloué aux bourses en quatre catégories : 3000, 5000, 7000, 10000 F.

- La présence de deux étudiants, au lieu d'un seul jusqu'à présent dans la commission d'attribution des bourses.

Enfin, une commission de suivi (chargé d'étudier la bonne application des mesures de la commission "Fitoussi") est mise en place depuis la rentrée 1996. Elle comprend un tiers d'étudiants, un tiers d'enseignants, un tiers de représentants de la direction.

Si le mouvement a permis de sauvegarder l'essentiel, nous devons rester vigilants. L'AGE-UNEF saura l'être.

## Formalités à accomplir:

Le seul critère officiel implique d'être en dessous de 1,5 fois le plafond de la bourse d'enseignement supérieur.

Attention : il semble bien qu'à situation sociale équivalente, les étudiants de Prép'ENA et de troisième cycle (surtout les thésards) soient moins bien lotis que les étudiants inscrits dans les trois premières années.

Les demandes sont à déposer entre le 2 et le 20 décembre. Les bourses sont attribuées en février-mars.

N.B. : Les étudiants sont associés à la gestion de la BIF par l'intermédiaire du Président étudiant de la Commission Paritaire.

Pour tout renseignement et conseil, pour retirer les dossiers :  
Service des bourses  
Rue des Saints-Pères, 2<sup>e</sup> étage  
Ouvert de 9h30 à 11h les lundi, mercredi et vendredi et de 14 à 16 h les mardi et jeudi.

## LES AUTRES AIDES :

D'un montant de 7 000 à 10 000 F, les **prêts d'honneur** peuvent être accordés aux étudiants par le rectorat, sur critères sociaux et intellectuels. Ils sont sans intérêts et remboursables après dix ans.

1ère session : dossier disponible en septembre pour remise en octobre.

2ème session : dossier à remettre en janvier.

Des bourses sont aussi distribuées par des organismes tels que l'AGIRCC (retraite complémentaire des cadres) : renseignez-vous.

Enfin, sachez que beaucoup de **conseils généraux** accordent aux étudiants de leur département des bourses ou des prêts d'honneur d'un montant en général modeste, sur critères sociaux. Renseignez-vous auprès de votre conseil général.

Il faut également citer la **bourse Lazard**, qui existe depuis 38 ans et est spécifique à l'IEP.

Financée par le philanthrope de même nom, la bourse Lazard est destinée à soutenir des projets individuels tels que "faire une expérience d'enseignement en Afrique" ou "découvrir la culture sous serre dans un kibboutz". Le projet, qui doit avoir lieu entre les 20 juin et le 15 novembre, peut être financé jusqu'à hauteur de 10 000 F. Il doit donner lieu à un compte rendu de 5 à 10 pages. Les dossiers, qui peuvent être retirés auprès du Président du BDE, sont à déposer avant le 5 juin, avec un descriptif du projet.

**Service des bourses et prêts d'honneur du rectorat de Paris :**

ouvert : de temps en temps (lundi et jeudi matin)

1, rue Victor Cousin, 75005 Paris  
Galerie Claude-Bernard  
2ème porte à droite, 3ème étage.

## LES PETITS BOULOTS ET LES STAGES :

### Les petits boulots

Le fichier jobs du BDE peut vous aider à trouver une activité rémunérée (cours, garde d'enfants, revue de presse pour entreprise...).

### Les vacances

Certains services de l'IEP embauchent régulièrement des étudiants à temps partiel. Ce sont : la bibliothèque, la taxe d'apprentissage, la formation continue et, ponctuellement, les organismes satellites de la Fondation comme le CERI ou l'OFCE, la librairie des sciences politiques. Si vos connaissances le permettent, vous pouvez également être moniteur en salle informatique... Renseignez-vous auprès du moniteur...

### Le pionnicat

Il faut rappeler l'existence d'emplois de surveillants (pions) dans les collèges et lycées. Renseignez-vous au Rectorat, division des personnels enseignants, bureau des personnels auxiliaires, 12-20 rue Curial 75019. Les recrutements ont lieu en janvier-février pour la rentrée

suivante. Ces postes sont ouverts aux étudiants âgés de moins de 29 ans, et on ne peut pas dépasser 7 ans de pionnicat.

### Le service des stages

Il affiche régulièrement les offres d'emploi qui lui sont adressées par les entreprises et les administrations. Attention, ils ne sont pas toujours rémunérés. Ces offres sont consultables à Sciences-Po Avenir, au 32 rue Saint-Guillaume, qui remplace désormais le service des stages et propose des offres de premier emploi.

### Le Service des Emplois Temporaires du CROUS de Paris

En collaboration avec l'ANPE, il propose des emplois à temps partiel ou à plein temps, des gardes d'enfants à l'année, des chambres au pair... dont la rémunération est au moins égale au SMIC.

Il faut s'inscrire de 10 h à 11 h 45 le matin, du lundi au vendredi, au 39 avenue G. Bermanos, 3ème étage, sur présentation de : la carte d'étudiant, une justification de couverture sociale (Ex. carte d'assuré social), une photo d'identité récente.



## Sciences-Po Emploi

Ce service dépendant de l'association des anciens élèves, propose également des offres d'emplois à durée déterminée. N'hésitez pas à utiliser ce service auquel vous avez accès. Consultez le panneau au siège de l'association : 224, bd Saint-Germain.

On sait d'autre part de source autorisée qu'une grande chaîne de restauration américaine (et ses plagiaires) embauche en permanence des étudiants résignés à se faire exploiter avant de trouver mieux.

### Les prêts bancaires

Ceux qui n'auraient pas trouvé leur compte dans les informations précédentes ont encore la possibilité d'un emprunt. Le CIC, la BNP et le Crédit Lyonnais offrent des conditions particulières aux étudiants de l'IEP.

**Attention :** ils ne sont pas tous avantageux, et vous avez intérêt à comparer les conditions offertes par chaque établissement. Sachez ainsi que les taux d'intérêt les plus intéressants se situent autour de 8,4% (assurance comprise). D'autre part, certaines banques consentent des prêts importants même sans caution parentale.

**Attention :** s'endetter n'est pas toujours une solution : trop d'étudiants sous-estiment la charge du remboursement de l'intérêt et du capital. Faites bien vos comptes...

**N.B. :** N'oubliez pas de consulter la brochure sur l'aide sociale de Sciences-Po, elle est plutôt bien faite (c'est normal, on y a participé).

# DIX MINUTES...

Les études à Sciences-Po s'articulent autour des cours et des conférences de méthode.

## LES COURS MAGISTRAUX

Ils durent généralement 1 h 30 et sont dispensés dans des amphis qui sont de plus en plus douillets au fur et à mesure que leur capacité d'accueil se réduit et qu'ils se trouvent dans les hautes sphères (le meilleur est donc en face du local syndical : passez dire bonjour ! : le paradis ne peut accueillir tout le monde !

L'assiduité y est facultative, et si vous pouvez vous en réjouir, méfiez-vous, c'est sur ces cours dispensés en amphithéâtre que portent les programmes de l'IEP, et donc les programmes de conférences et des examens ; particulièrement, en Première Année, celui de l'examen de septembre.

Le service des polys ne diffusant pas par écrit tous les cours magistraux (vos profs préfèrent que vous payiez 145 F par tome de leur prose éditée classiquement, parfois il y a 10 ans, ce qui est pratique en économie, que 80 F l'ensemble du cours qu'ils vous dispensent en un an), pensez à vous organiser avec vos camarades de conférence pour avoir l'ensemble des cours, à défaut d'y assister - et adressez-vous aux assidus de l'AGE-UNEF.

**Attention :** Le service des polys reste utile pour ses cahiers d'exercice de langue et d'économie, notamment, disponibles pour une somme "modique".

## LES CONFÉRENCES DE MÉTHODE

La conférence de méthode (dite trivialement conf) est une séance de travail en groupe restreint, d'une vingtaine de personnes, qui dure aussi 1 h 30 (d'où vos emplois du temps avec des 15 et des 45). La composition des conférences reste la même durant toute l'année ou le certificat. Les confs sont dirigées par des maîtres de conf (il fallait y penser !) à raison d'un par discipline. Voir les travaux dirigés à l'Université, donc, dont les hagiographes de Boutroux nous confirment qu'ils ont été copiés sur nos confs à nous.

Comme son nom l'indique, la conférence de méthode permet aux étudiants d'assimiler des techniques d'expression comme celles de l'exposé oral (dix minutes chrono, pas une de plus, pas une de moins), de la fiche technique, de la fiche de lecture...

Sciences-Po enseigne... (I)



... des techniques d'expression qui facilitent la vie sociale (II)

# QUI EBRANLENT...

L'assiduité y est obligatoire. On tolère au maximum trois absences par conférence pour l'année. Après commence la procédure de suspension d'études.

Les maîtres de conf sont d'origines très diverses et se répartissent équitablement entre profs de l'enseignement supérieur (universitaires), fonctionnaires et hauts fonctionnaires, cadres supérieurs de l'entreprise... (dans l'ensemble, très hauts et supérieurs, donc : que diable, vous n'êtes pas n'importe où !).

## LES LANGUES

L'étude d'une langue vivante est obligatoire. Des confs de langue ont donc été instituées. En général, les étudiants choisissent de suivre durant l'année la langue qu'ils ont présentée le jour de l'examen d'entrée. C'est d'ailleurs en fonction des résultats obtenus à cette épreuve que les étudiants sont répartis en groupes de niveau (ordre croissant 3, 4, 5). Le nombre de conférences hebdomadaire est fonction du niveau du groupe : une pour les groupes 4 et 5, deux pour les groupes 3. Selon l'évolution de vos résultats, il est possible de changer de niveau d'une année à l'autre.

On peut en outre choisir de suivre une conf de langue au titre de la langue

vivante optionnelle. Les candidats à la deuxième langue optionnelle doivent d'abord s'inscrire pour un test de connaissances. En fonction de leur niveau, ils sont ensuite répartis dans les confs concernées (1 pour les grands débutants, 2 pour ceux qui ont quelques notions, puis 3, 4, 5). L'assiduité n'est pas obligatoire dans ces cours, beaucoup arrêtent d'ailleurs en cours d'année. Il faut dire que la notation est symbolique (encore plus que pour les options du bac) : en gros, cela peut exclusivement vous servir à avoir des mentions. A assez long terme, il est actuellement envisagé d'introduire une deuxième langue obligatoire. Ouaille tène si, comme disait Jacques Delors.

En tout cas, il est fortement conseillé de lire régulièrement des périodiques en langues étrangères, et de faire des séjours répétés... aux labos de langues (9, rue de la Chaise, et 58, rue des Saints-Pères). D'abord, parce que vous y entrez forcément au moins une fois ; pour l'épreuve de compréhension auditive du diplôme. Et aussi, pour les stakhanovistes, parce qu'on y trouve même des cassettes de langues non enseignées à Sciences-Po.



# ...TOUT LE MONDE

## LE SPORT

D'abord, deux dates à retenir :

- 1841 : le sport devient obligatoire pour les étudiants mâles de Sciences-Po.
- 1988 : pour les filles et les étrangers aussi...

En fonction de la visite médicale effectuée en début d'année, vous pouvez être dispensé de sport, mais vous aurez à suivre un enseignement supplémentaire (math en Première Année, enseignement d'ouverture supplémentaire ensuite, ce qui demande du travail en plus...).

### Le régime général

Le régime général prévoit : EPS en salle, en piscine ou en stade pour les garçons, EPS en salle ou piscine pour les filles. Il est gratuit et vous donne un avant-goût des épreuves des concours administratifs, mais il est le plus souvent routinier et rébarbatif.

Pour la notation, les présences valent plus de la moitié de la note finale (1/2 point par présence, dans la limite de 11 points), les points restant étant attribués selon les résultats obtenus aux épreuves de fin d'année.

**Gros avantage :** on peut trouver des créneaux horaires à presque tous les moments de la semaine pour rattraper les absences. Très utile au printemps lorsque l'on s'aperçoit que sa carte de présences n'a été tamponnée que 3 fois au lieu de 16 !

### Le régime particulier

Le régime particulier permet de pratiquer de très nombreux sports mais il est payant. Géré par des étudiants

(Association Sportive). Il offre de nombreuses possibilités tant du point de vue de l'éventail des activités proposées que de la possibilité de faire de la compétition.

**Gros inconvénient :** entre l'exercice du petit matin dans les usines de vélos de Shanghai (ou "régime général") et un programme d'activités sportives dignes du Club Med (ou "régime particulier"), tout est affaire de sous. Et parfois de trop gros sous. Entre la cotisation de base et les forfaits supplémentaires pour chaque sport, l'A.S. se voit dans une position de sélectionneur par l'argent. Ce qui n'est profitable ni pour elle, ni pour les étudiants.

## LE TRAVAIL PERSONNEL

Il est fondamental à l'I.E.P. C'est même l'essence du système. Et l'essence, c'est cher, alors, au boulot ! La réussite dépendra évidemment de l'assimilation d'un programme particulièrement lourd et indigeste, mais aussi du jugement subjectif de vos Maîtres de Conf' : travaillez régulièrement et... ostensiblement.

### Les lectures in-con-tour-na-bles

Plusieurs ouvrages s'imposent par matière, et vous verrez que les bibliographies ne varient que très peu d'une conf' à l'autre et d'une année sur l'autre. La possession de certains d'entre eux paraît même indispensable (ou presque).

Il ne faut cependant pas perdre de vue que la bibliothèque de Sciences-Po recèle des richesses insoupçonnables qui ne demandent qu'à être exploitées. Voir à ce propos l'excellent article sur

les bibliothèques et la bibliographie de ce guide. Et, cette année, espérons que l'AGE-UNEF trouve un local pour vous proposer sa bourse aux livres.

La préparation personnelle nécessite également un minimum d'attention portée sur l'actualité : la lecture d'un quotidien à un rythme soutenu (au choix, un grand quotidien paraissant l'après-midi avec des dessins de Plantu, très peu de photos en dehors des pubs, mais des articles de "fond" dont la lecture est indispensable à Sciences-Po), s'avère judicieuse, à défaut d'être très originale.

Mais il faut savoir diversifier ses centres d'intérêt, et la qualité de nombreux périodiques permet à l'étudiant d'effectuer des choix certes cornéliens, mais non sectaires, et bien sûr différents de semaine en semaine.

Le B.D.E met à la disposition de ses adhérents, gratuitement ou à prix réduit quelques titres de la presse quotidienne et hebdomadaire (mais n'espérez pas y trouver *Le Monde* après trois heures). Vous pouvez consulter en accès direct l'ensemble de la presse quotidienne et de nombreux hebdomadaires au premier étage du 27, et plein de périodiques très utiles au troisième étage du 30 (à quand le regroupement de la presse ?).

## S'il ne fallait en retenir que deux

Il n'est pas inutile de souligner certains défauts de vos prédécesseurs (dont nous fûmes), afin que leur dure expérience ne soit pas complètement perdue. Les conseils suivants seront bien entendu complétés gracieusement et de vive voix par les soins de l'AGE-UNEF (dont la majorité de la promo 88, eh oui, des fois quand on ne fait pas de guides, on bosse), notamment lors de réunions d'informations organisées pour les étudiants de Première Année.

**Primo : le retard est cumulatif.** La lourdeur du programme et la charge de travail sont telles qu'il est toujours difficile de combler un retard pris en début d'année. En clair, si vous vous attardez les premières semaines, vous risquez fort de devoir fournir des heures de travail nocturne supplémentaires pour le moins pénibles la semaine précédant les galops trimestriels.

**Secundo : il est plus difficile de travailler seul.** Le travail à Sciences-Po, et a fortiori en Première Année, offre de nombreuses possibilités de collaboration. L'objectif est (encore !) de gagner du temps, des forces, des neurones : notes de cours, fiches de lecture, fiches techniques, plans d'exposés, résumés de polys, préparation à l'examen, etc.



# L'AP M'A TUER

**L**a Première Année (ex Année Préparatoire, au temps où elle était bien distincte du cycle du diplôme, nom malheureusement resté dans la langue courante) est une année qui vise à l'acquisition par les étudiants des connaissances de base, des méthodes de travail nécessaires à la poursuite d'une formation plus pointue en deuxième puis en troisième année. L'essentiel de l'enseignement est dispensé au 9, rue de la Chaise.

L'expérience a montré que les étudiants arrivant à l'IEP après le bac étaient les plus avides de conseils, notamment en matière pédagogique. Ce qui suit a pour but de vous informer sur le fonctionnement et l'organisation de la première année et de rassurer les plus anxieux d'entre vous (c'est pas le bain non plus...).

A vous qui venez de réussir le concours : ne vous endormez pas sur vos lauriers, l'année ne fait que commencer... Quant à ceux qui ont bénéficié de la procédure d'admission réservée aux mentions Très Bien, accrochez-vous dès le début : cette opportunité de dispense d'examen n'étant pas une garantie pour la suite des événements, on vous demandera d'autant plus de faire vos preuves durant l'année.

## LES COURS MAGISTRAUX

L'année ne débute réellement que vers la fin du mois d'octobre. D'ici là, l'enseignement sera composé de cours magistraux (3 jours par semaine). C'est

durant cette période que les étudiants ont à remplir les différentes formalités d'inscription.

Voici la liste des cours magistraux (les noms des enseignants sont donnés sous toutes réserves) :

- Economie : Jacques Généreux
- Géographie : Jacques Lévy et des intervenants extérieurs
- Institutions Politiques : Olivier Duhartret
- Histoire des Idées Politiques : Michel Winock
- Histoire économique : Francis Demier
- Histoire générale : Jean-Pierre Azéma

## LES CONFÉRENCES DE MÉTHODE

Les 6 conférences de base traitent les matières suivantes :

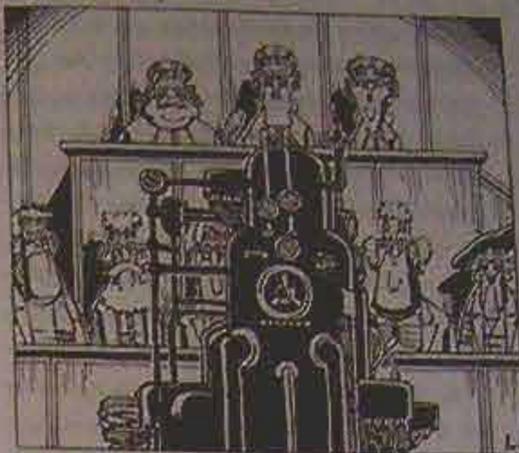
### Histoire

Histoire générale de 1880 à nos jours, et, en sous main, histoire économique et histoire des idées politiques, selon la compétence et l'envie du maître de conférence.

### Economie

Depuis l'année dernière, l'éco rajeunit à Sciences-Po, avec le brillant, pédagogue (et dragueur) Jacques Généreux comme prof d'amphi. La tradition des amphithéâtres instaurée par son prédécesseur J.-C. Casanova reste néanmoins vivante, puisque J. Généreux se contente de lire ses oeuvres complètes, que vous êtes par ailleurs obligés de posséder

Cyclotron pour sélectionner les A.P. :



(c'est le petit livre rouge et gris des Première Année). Cette année, il a toutefois promis du changement. Vous verrez bien...

Le programme de conférences correspond, lui aussi, au Généreux (le livre, sinon le cours). Il porte sur la micro-économie, la macro-économie, les comptabilités privée et nationale, sans oublier l'histoire de la pensée économique. Un peu lourd et déroutant ! Accrochez-vous, faites des exercices, et n'ayez pas peur de venir nous voir en cas de difficultés.

### Institutions Politiques

Droit constitutionnel français, histoire politique et institutionnelle de la France, régimes étrangers. Choisissez un bon manuel en début d'année (voir la biblio), apprenez-le bien (régulièrement...).

### Géographie

Maîtrise des techniques cartographiques et étude du programme en liaison avec le cours magistral. Peut donner le pire (le plus souvent) comme le meilleur selon les professeurs, en raison du caractère récent de la matière à Sciences-Po.

## Langues

Attention : ne négligez pas votre LV1, exigeant un travail régulier, beaucoup de participation (sortez votre brosse à reluire). Une note haute juinise le passage en 2<sup>e</sup> année, une note basse le septembre. C'est clair ?

## Lecture

(l'oeuvre, son monde, sa vie)

Cette conférence, qui remplace en février celle de géo, est consacrée à une étude approfondie des grands textes de la pensée politique et des principaux auteurs (domaines politiques, mais aussi littéraires), éventuellement en liaison avec les cours d'Histoire des Idées Politiques. Là aussi, l'intérêt dépend de la personnalité du maître de conférence... Espérons qu'Alain Lancelot, même s'il n'est plus directeur, continuera à venir lire *Antigone d'Anouilh* (en entier) à vingt chanceux : un spectacle inoubliable !

## FINI LA RIGOLADE

La première année, jusqu'en 1996, était généralement ressentie comme la plus difficile de Sciences-Po, pour des tas de raisons, essentiellement liées au stress du non-redoublement, institutionnalisant le bachotage. Heureusement, depuis l'obtention du droit au redoublement automatique, cette année, on peut espérer que l'atmosphère en première année sera moins stressée désormais.

En plus de nos conseils des pages précédentes, n'oubliez pas que les maîtres de conf sont aidés par des assistants, étudiants de 2<sup>e</sup> année. Ceux-ci doivent donc vous conseiller.

N'hésitez pas à exiger leur présence, à les consulter... ils sont payés pour ça (700 F par an !). Attention : certains assistants, trop zélés, vous feront trimer plus qu'ils ne vous aident. Dialoguez avec eux, ou foutez-leur votre poing dans la gueule.

L'objectif essentiel de cette année est malheureusement le passage en deuxième année et la migration vers les locaux surpeuplés de la rue Saint-Guillaume. Malgré la réforme de 1996, le maître mot reste donc : le travail.

## PARTIR À L'AVENTURE

Pourtant, il ne faut pas vous laisser abattre. N'hésitez pas à vous aventurer rue Saint-Guillaume, autour du banc oblong du grand hall du 27, dans la "Péniche". Vous ne vous y sentirez pas seuls, les membres de l'AGE-UNEF y tiendront des tables plusieurs fois par semaine.

La vie repliée sur la Rue de la Chaise, avec trois sorties aventureuses jusqu'à l'Amphi Boutmy les lundi, mercredi et vendredi matin n'a jamais été un gage de réussite... Pensez aux nombreuses associations (il y en a pour tous les goûts, du pire au meilleur), aux syndicats, voire au Basile...

## LE NOUVEAU VISAGE DE LA PREMIÈRE ANNÉE

La première réforme de l'"Année Préparatoire" a été votée en 1992. Attendue depuis des années, elle a malheureusement encore illustré le manque

d'attention de la direction de l'IEP aux préoccupations des étudiants.

En effet, après maintenant quatre ans d'application de cette réforme, force est de constater que les résultats ont été plutôt consternants.

S'il est incontestable qu'un changement s'imposait et qu'il était logique de supprimer l'examen, auparavant mode d'évaluation unique, tomber dans l'excès inverse et lui substituer ce système de contrôle continu n'a pas réellement amélioré la situation des étudiants de Première Année.

L'évaluation de l'étudiant est discrétionnaire et obscure, les notes de conférence en surprennent plus d'un. Très peu de maîtres de conférence donnent le détail de leur notation et les notes de fin d'année restent - par tradition - soumises à une péréquation mystérieuse (Marianne Viorl enfermée trois jours dans son bureau avec un crayon, qu'est-ce que ça donne ?). La transparence des notes est un problème général à l'IEP.

Si le travail de la Première Année s'apparente à un bachotage destructurant et si l'évaluation de l'étudiant fait la preuve d'une subjectivité totale (l'avis déjà insondable des maîtres de conférence peut en outre être remis en cause par le jury administratif de juin qui ne connaît de vous que votre nom...), l'examen de septembre apparaît beaucoup plus comme une condamnation que comme un rattrapage réel. N'oublions pas enfin que l'examen, comme le passage en juin, sont jusqu'ici soumis à des quotas aussi rigoureux qu'officieux.

L'examen de septembre sert donc de procédure d'appel pour les étudiants rejetés par le jury de juin. De niveau diffi-

cile, les épreuves portent uniquement sur les programmes des cours d'amphi (le programme, pas le contenu effectif...). Il comporte une épreuve d'histoire, de géographie, de droit, d'économie, de langue (ainsi qu'une épreuve orale en langue) et... le douloureux exercice de Questions Multiples.

Attention ! Signalons une incohérence de plus de l'administration. Elle conseille aux étudiants passant l'examen de commencer leur stage très tôt, alors que les oraux de langue, puis l'attente des résultats s'échelonnent jusqu'à début octobre.

La réforme de 1996, elle, a permis une amélioration importante en instituant le droit au redoublement automatique (une fois) en fin de première année (cf. infra le nouveau règlement). Vous

ne risquez donc plus d'être virés après un échec en septembre, ça fait du bien, sans résoudre tous les autres problèmes.

## La dernière trouvaille

La cerise sur le gâteau : les étudiants voient, depuis deux ans, leur choix de section pour la deuxième année remplacé par un simple souhait (accompagné par une lettre de motivation). Même si, jusque là, les souhaits semblent avoir été toujours satisfaits, ce système (visant assez explicitement à limiter les orientations en SP) pose de nombreux problèmes, notamment d'égalité entre admis de juin et de septembre, et fait craindre un bachotage supplémentaire (plus seulement pour passer, mais aussi pour aller dans la section qu'on souhaite).

## QUATRE PROPOSITIONS DE L'AGE-UNEF

1- Compensation, pour le passage en deuxième année, entre deux séries de partiels et le contrôle continu (50-50). Cela reviendrait en fait à étaler l'examen de juin sur l'année, afin d'assurer l'objectivité, le stress en moins. Les sujets des partiels seraient communs, les copies anonymes et le deuxième partiel, pour qu'on ne le confonde pas avec un examen final, aurait lieu au plus tard aux alentours de Pâques.

2- Possibilité de redoublement illimité, comme dans le deuxième cycle.

3- Transparence de la notation et fin des quotas. L'AGE-UNEF ne saurait en effet envisager la suppression des notes sans la suppression de la sélection : la direction de l'IEP "oublie" la deuxième partie du vœu idéal soixante-huitard qu'Alain Lancelot nous lançait à la figure avec ironie. Dans l'attente de ces jours meilleurs, nous pensons que les examens (et partiels) et le système de notation, avec tous ses inconvénients, restent les critères les moins subjectifs d'évaluation des étudiants.

4- Rétablissement d'une entière liberté de choix de la section pour la deuxième année, accompagné par la continuation des efforts d'information sur ces sections.

## LES TABLES DE LA LOI

Nous vous présentons le règlement des conditions d'admission des élèves du premier cycle dans le deuxième cycle, arrêté le 28 septembre 1992, modifié le 20 mai 1996 (en comment !).

- Les expressions en gras sont celles qui nous paraissent les plus importantes.
- Les commentaires de l'AGE-UNEF sont en italiques au-dessous des articles concernés.

**Art. 1 :** Au terme de l'année universitaire, les élèves de première année peuvent, s'ils ont atteint un niveau satisfaisant, accéder directement au deuxième cycle. Dans le cas contraire, ils doivent se présenter à un examen dont les épreuves se déroulent au mois de septembre. L'accès au deuxième cycle est, en tout état de cause, conditionné par le respect de toutes les obligations de scolarité.

*Toute la subjectivité de l'évaluation de l'étudiant est contenue dans cette expression vague : "un niveau satisfaisant" !*

**Art. 2 :** L'admission dans le deuxième cycle est, dans tous les cas, prononcée par le jury de fin de deuxième année. Ce jury, dont les membres sont désignés pour l'ensemble de la session par le Directeur de l'Institut, est présidé par un professeur des Universités ou une personnalité scientifique de niveau équivalent, et composé de personnes qui assurent à l'Institut des enseignements dans les principales disciplines de la première année.

**Art. 3 :** A l'issue de l'année universitaire maîtres de conférences d'histoire, d'institutions politiques, d'économie, de géographie, de lecture et un représentant des enseignements de langue. Elle délibère sur le rapport général d'un représentant du Directeur. Elle propose au jury l'admission directe dans le deuxième cycle, la **délivrance de certificats** aux élèves ayant atteint une bonne maîtrise d'une ou plusieurs matières.

*L'amendement de l'AGE-UNEF à cet article, concernant la présence d'un représentant étudiant, a été refusé par le Conseil de Direction. On attend toujours la glasnost à l'IEP !*

**Art. 4 :** Le jury établit la liste des étudiants admis à s'inscrire dans le deuxième cycle dans les conditions suivantes :

- 1) Sont admis les étudiants dont le jury estime qu'ils ont atteint un **niveau suffisant**, après examen de leur dossier et des propositions formulées par la commission de conférence.
- 2) Les étudiants qui n'ont pas été déclarés admis dans les conditions prévues au 1) peuvent se présenter à un examen portant sur les cours, dont les épreuves sont précisées à l'article suivant. Le jury prononce l'admission des étudiants ayant obtenu la moyenne de 10 sur 20 à cet examen.

*Comme le demandait l'AGE-UNEF dans un tract l'an passé "Etes-vous suffisant ?"*

**Art. 5 :** L'examen prévu aux articles 1 et 4-2) comporte **5 épreuves écrites** portant sur les cours et des épreuves de langue :

- 1) Une épreuve portant sur l'ensemble des cours d'histoire, y compris l'histoire des idées politiques et l'histoire laïque, les maîtres de conférences se réunissent en commissions, afin

d'évaluer le travail accompli et le niveau atteint par les élèves de la conférence dans l'ensemble des disciplines.

Chaque commission de conférence comprend un membre du jury de fin de première économique; elle consiste en une dissertation (durée 4 heures)

2) Une épreuve portant sur le cours d'institutions politiques, consistant en une dissertation (durée 4 heures)

3) Une épreuve portant sur les cours d'économie et d'histoire économique, consistant en une série de 3 questions (durée 4 heures)

4) Une épreuve portant sur le cours de géographie et consistant en une dissertation dont le sujet peut comporter des documents cartographiques ou autres (durée 3 heures)

5) Une épreuve de questions portant sur l'ensemble des cours (durée 3 heures)

6) Les épreuves de langue consistent en une épreuve écrite à partir d'un texte d'actualité (durée 3 heures), et un oral (durée 15 minutes).

Pour les dissertations d'histoire, d'institutions politiques et de géographie, le candidat a le choix entre deux sujets.

La première épreuve est affectée du coefficient 4. Les autres épreuves sont affectées du coefficient 3. L'écrit de langue est affecté du coefficient 2 et l'oral du coefficient 1.

*L'AGE-UNEF s'était prononcée contre le maintien de l'épreuve de questions, et contre l'épreuve de géographie. Nous étions favorables à 2 ou 3 questions à la fin des dissertations, comme pour l'examen d'entrée, afin de compenser un éventuel ratage de la dissertation, en allongeant les épreuves d'une demi-heure.*

**Art. 6 :** Le jury peut distinguer les meilleurs étudiants admis à s'inscrire dans le deuxième cycle en leur décernant des mentions. Ces mentions sont, par ordre de mérite décroissant, année, "félicitations du jury", "très honorable", et "honorable". Chacune de ces mentions ne peut être attribuée qu'à un nombre d'étudiants inférieur à 5 % de l'ensemble des candidats soumis à la délibération du jury.

*Et que le Peuple s'amuse !*

**Art. 7 :** Le jury décerne, à partir des propositions qui lui sont faites par les commissions de conférences, des **certificats d'études**, dans l'une ou plusieurs des disciplines de la première année, aux étudiants ayant acquis une bonne maîtrise de telle de ces matières.

*Les certificats par matière permettent d'obtenir des équivalences dans certaines universités parisiennes. C'est une bonne chose (demandée par les étudiants, d'ailleurs) mais les équivalences restent très aléatoires : elles dépendent des accords conclus entre l'IEP et les différentes universités, bref, de la bonne volonté de ces dernières ! Soulignons qu'elles sont de plus en plus réticentes, à cause de l'ostracisme dont fait preuve la direction de l'IEP à leur égard.*

*Suite page suivante...*

NOTRE ROMAN DE L'ÉTÉ  
(Suite)



Art 8 : Le jury de fin de première année peut, par délibération spéciale, autoriser certains étudiants à s'inscrire à nouveau en première année. Il se fonde notamment sur le dossier et sur le profil des élèves, sur l'avis de la commission de conférence lorsqu'il autorise le redoublement dès le mois de juin, et sur le résultat obtenu à l'examen lorsqu'il statue, le cas échéant, au mois de septembre.

L'autorisation accordée par le jury peut être assortie de la dispense de certains enseignements.

Ça, c'était avant. Mais depuis, l'eau a coulé sous les ponts. La mobilisation de l'année passée (cf infra) a permis d'obtenir ça :

Art 8 (le nouveau) : Les élèves ne remplissant pas les conditions pour être admis en deuxième cycle peuvent redoubler la première année à condition d'avoir rempli la totalité de leurs obligations de scolarité et de s'être soumis aux épreuves de l'examen prévu aux articles 1 et 4-2°. Il ne peut être usé de cette faculté qu'une seule fois.

Le jury de fin de première année peut adresser aux étudiants concernés un avis sur l'opportunité d'un tel redoublement.

C'est mieux hein ? Bon, c'est pas encore tout à fait ça et l'AGE UNEF continue de revendiquer le droit au redoublement illimité, comme pour les autres années. Mais allez, quoi, Rome ne s'est pas construite en un jour.

POLYS

L'année dernière, l'AGE-UNEF a mis en circulation des disquettes contenant des "notes d'élèves sur les cours de messieurs Azema, Winock, Demier et Lévy ; plans détaillés" (autrement dit, les cours d'amphi de Première Année, à l'exception de ceux de J. Généreux et de O. Duhamel, monopoles Points-Seuil). Ces "notes" seront relues et corrigées par lesdits professeurs; elles seront remises à jour au cours de l'année et seront à disposition des étudiants tous les deux ou trois mois. Consultez notre panneau.

DÉLIBÉRÉ



Jury en pleine "délibération spéciale"

maîtres de conf' d'origines variées

première année

BIBLIOGRAPHIE ÉLÉMENTAIRE

Les cotes indiquées sont celles de la salle en accès direct du 27, rue Saint-Guillaume. Pensez aussi aux autres bibliothèques. Attention : privilégiez les éditions récentes, notamment en Institutions Politiques et en Economie. N'achetez pas non plus trop vite et tout.

Institutions politiques

J. GICQUEL - Droit constitutionnel et institutions politiques - Ed. Montchrestien - C3A GIC (à acheter)

P. PACTET - Institutions politiques, Droit constitutionnel - Ed. Masson - C3A PAC (à acheter par les allergiques au Gicquel - demandez sa préférence au maître de conf)

O. DUHAMEL - Le pouvoir politique en France - Ed. PUF et surtout réédité en Points-Seuil - C3A DUH

O. DUHAMEL - Les démocraties - Idem

S. RIALS dir. - Textes constitutionnels français - Ed. PUF, coll. Que sais-je ?

D. MAUS - Les grands textes de la pratique constitutionnelle de la V<sup>e</sup> République - La Documentation française

P.H. CHALVIDAN, H. TRENKA - Les régimes politiques des douze - Ed. Eyrolles - C3A CHA-REG

M.F. TOINET - Le système politique des Etats-Unis - Ed. Thémis - 182 TOI

Ainsi que, dans la collection "Les Fondamentaux" (celle du Généreux), un manuel d'histoire institutionnelle et une constitution commentée. Une collection d'ailleurs souvent excellente, surveillez les nouvelles parutions !

Histoire

En dehors des trois tomes du "Berstein-Milza" le manuel de base, vous pouvez consulter

DROZ & ROWLEY - Histoire générale du XX<sup>e</sup> siècle - 4 tomes - Ed. Point-Seuil A1 DRO (pas mal notamment sur l'URSS et les EU)

P. MOREAU DEFARGES - Relations internationales - 2 tomes - Ed. Seuil - C8 MOR-REL

BERSTEIN & MILZA - Histoire de l'Europe contemporaine - 2 tomes - Ed. Hatier - A1 BER-EUR

A. KASPI - Les Américains - 2 tomes - Ed. Points-Seuil - 182 KAS

C. AMBROSI - L'épopée de l'Europe (1871-1918) - Ed. Masson - A1 AMB (particulièrement indiqué pour les "bac + 0" et les manions TP qui n'ont pas révisé la période)

P. MILZA - De Versailles à Berlin (1919-1945) - Ed. Masson - A1 MIL-VER

J. MATHIEU & G. VINCENT - Aujourd'hui (1945-1989) - Ed. Masson - A1 MAY (à consulter éventuellement sur les pays de l'Est, peu utile par ailleurs)

BERSTEIN, MILZA - Histoire de la France au XX<sup>e</sup> siècle - 4 tomes - Complexe - A2 BER-HIS C et A. AMBROSI - La France (1870-1900) - Ed. Masson - A2 AMB

Nouvelle Histoire de la France Contemporaine - Ed. Points Seuil Histoire - Plusieurs volumes, pour étudier en détail chaque période

Et une perle méconnue : les manuels de lycée (mais très anciens, vous savez, ma pauvre dame, avant que le niveau baisse...) dirigés par Bouillon et Donn, épuisés mais disponibles rue de la Chaise. Vous m'en direz des nouvelles.

Economie

J. GENEREUX - Introduction à la microéconomie - Ed. Hachette - D2 GEN-1 (à acheter)

J. GENEREUX - Macroéconomie et comptabilité nationale - Ed. Hachette - D2 GEN-2 (idem)

J. GENEREUX - Les politiques en économie ouverte - Ed. Hachette - D2 GEN-3 (sert plutôt en deuxième année)

CROS, PRACHE - Economie politique contemporaine - Ed. Masson - D3A CRO

J. BREMOND - Keynes et les keynésiens - Ed. Hatier - D2 BRE

J. BREMOND - Les économistes neo-classiques - Ed. Hatier - D2 BRE-ECO

E. ARCHAMBAULT - Comptabilité nationale - Ed. Economica - D3A ARC

b. SCHLACHTER - De l'analyse à la prévision - Ed. Ellipses - D1 SCH (pour les matheux !)

Et pour rire, allez voir les polys de Cees sur lesquels vos aînés ont souffert, ou "les problèmes de la tarification-EDF en 1973 en 100 pages" (sans compter, sur les exemplaires du magasin de la rue de la Chaise, des dossiers splendides à partir des courbes)



## QUELQUES STATISTIQUES

	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96
A Nombre de candidats à l'examen d'entrée		3 678	3 447	3 247	2 901	2 791	2 700	2 911
B Nombre de reçus à l'examen d'entrée		412	372	342	306	293	285	281
C Pourcentage de reçus à l'examen d'entrée		10,8%	10,8%	10,5%	10,5%	10,5%	10,5%	10%
D Nombre de candidats avec mention Très Bien (n 1)		?	?	218	289	247	267	362
E Nombre de mentions TB (acceptés) et inscrits		(168) 163	166	(152) 129	(150) 125	(154) ?	(154) ?	(157) ?
F % des mentions TB dans les effectifs de 1ère année		20%	20,2%	20,5%	22,68 %	?	26,12 %	
G Nombre d'étudiants étrangers reçus		15	17	18	11		14	
H Nombre total d'étudiants en 1ère année (D+E+G)		590	595	489	442		448	
I Nombre annoncé par l'administration	530	601	541 (n.3)	492	452 (n.6)	430 (n.8)		421
J Nombre de redoublants estimés (n 2)		117	?	37 (n.4)	12 (n.5)	3	3 + 10 (n.9)	2
K Nombre de candidats à l'examen en 2ème année	501	508	513					
L Nombre de reçus en 2ème année après septembre	434	481	435			403	384	
M % de reçus en 2ème année après septembre	86,4%	84,7%	84,6%	85% (n.7)				

## DECODEUR :

1. Les lignes D, E et F ne concernent que les candidatures et admissions sur dossier. L'administration rend public le nombre de candidats avec mention TB depuis qu'elle les sélectionne vraiment, c'est-à-dire depuis 1991.
2. Le nombre de redoublants n'est jamais communiqué par l'administration dans ses brochures. Il nous faut le déduire sous toute réserve d'après le chiffre global qu'elle annonce :  $J = I - H$ .
3. Cette différence de chiffre est peut-être due aux désistements de mentions TB et d'étudiants étrangers.

4. C'est manifestement plus sûrement une dizaine comme d'habitude. Encore un manque d'information quelque part !
5. Chiffre de source sûre (Commission Paritaire).
6. 454 en fait. Deux étudiants se seraient donc désistés, si l'on fait confiance à l'administration.
7. Pourcentage annoncé par l'administration. Chiffes "absolus" non trouvés.
8. Dont 40% de Bac C, 30% de Bac A, 27% de Bac B, 3% de Bac D.
9. Le second chiffre correspond aux suspensions d'études.

première année

Ces statistiques sont élaborées à partir des chiffres donnés par l'administration dans ses diverses brochures. Autant parler d'un véritable casse-tête chinois car certains des chiffres varient d'une brochure à l'autre. Malgré tout, le tableau ci-contre donne une vue d'ensemble très plausible, à notre sens, de la réalité de la première année.

Au tableau suivant, il faudrait ajouter que depuis les années 80, le pourcentage de filles et de garçons s'équilibre en première année, ainsi que le poids entre parisiens et provinciaux. Ces derniers représentaient même 51 % des effectifs de première année en 1990-91. Depuis, ils restent légèrement plus nombreux que les parisiens.

Ces bons points ne doivent pas cacher la politique malhustienne qui prévaut jusqu'à ce jour, et qui apparaît à la lecture de ces chiffres. Depuis 1987, M. Lancelot, ex-directeur de l'IEP, avait choisi le modèle Grandes Écoles : plus

de sélection à l'entrée, taux de réussite relativement fort en fin d'année.

Les effectifs sont donc en déflation continue (à l'inverse des droits d'inscription !) : 600 en 1989-90, 452 en 1992-93 ! On remarque l'extrême stabilité des % de réussite, preuve que sous "l'examen" se cache bien un concours.

Les statistiques de passage en deuxième année laissent très clairement apparaître une politique de quotas (par promo, par conf) jusqu'à présent toujours niée par la direction. Mais l'obtention du droit au redoublement a été accompagnée d'une seconde mini-révolution, passée plus ou moins inaperçue. Richard Descoings a en effet avoué, à termes à peine volés, l'existence de ces quotas. Surtout, il a promis leur suppression. En gros ça donne "l'existence des quotas n'est pas avérée, mais il n'y en aura plus". A voir. D'ici à ce que cela devienne "quand il n'y en plus... il y en a encore"...

a.g.e.  
unef  
sciences po

Rassé! Enfin des  
tableaux et  
des chiffres!



première année

## LE SAS :

**L**es étudiants entrés à l'IEP par la procédure d'admission sont tenus d'effectuer une période de scolarité spécifique répondant au doux nom de SAS (encore qu'il ne s'agisse pas précisément de décompresser).

Le SAS est une phase d'enseignement intensif de 8 semaines destinée à mettre à niveau les étudiants de la PA dans les matières qu'ils connaissent peu ou mal, et à les intégrer à l'IEP.

Faut-il passer le SAS en apnée ? Il faut plutôt apprendre à louvoyer. Comprendre que l'IEP est très scolaire, qu'il faut planifier glande et travail, bien répartir ses exposés, donner l'air de travailler comme un bagnard dans les prisons américaines. Mais ne pas se laisser bouffer, revendiquer, dialoguer avec le prof. Bref, devenir intelligent en tirant profit de Sciences-Po, sans devenir un mouton.

Le SAS comprend entre 18h et 21h de cours et conf hebdomadaires, dont environ 13h30 d'assiduité obligatoire.

Il se décompose en 5 modules, dont certains peuvent faire l'objet de dispense : histoire contemporaine, initiation à l'économie, initiation aux institutions politiques, initiation à l'informatique et, éventuellement, mise à niveau en langue étrangère.

Une note globale est attribuée à chaque étudiant en fin de SAS, qui compte de manière marginale dans l'attribution du diplôme.

Le module d'histoire contemporaine a une particularité : il est obligatoire pour tout le monde. Il comprend deux cours

de 1h30 chacun (l'un proprement historique, l'autre d'historiographie) et deux conférences d'1h30. Est venue s'y adjoindre, depuis 1991, une conférence hebdomadaire de "lecture de textes historiques", qui est obligatoire mais... ne donne pas lieu à notation.

Travaux exigés : deux exposés et un "papier" qui, comme son nom ne l'indique pas, n'est pas un papier gras mais un mini-mémoire d'une vingtaine de pages dactylographiées, s'il vous plaît.

On peut se demander pourquoi les historiens ne peuvent être dispensés de ce cours, comme les économistes de celui de l'économie.

La conférence de lecture est quant à elle une idée généreuse dont la concrétisation dépend beaucoup du maître de conf, la conversation mondaine étant toujours l'écueil qui menace les enseignements de ce type.

Le module d'initiation à l'économie comprend également deux cours magistraux d'1h30 et deux conférences de méthodes. L'évaluation y est faite sur la base de petites interrogations écrites, mais aussi à la tête du client. Le programme, vaste, comprend une introduction générale, de la micro-économie et de la macro-économie. De façon plus pragmatique, cela consiste à s'enfiler les trois tomes du Généreux (chez Hachette). (Cf bibliographie de première année). Un conseil pour les néophytes : La vraie vie est ailleurs...

Le module d'initiation aux institutions politiques : un cours en amphi, de plus en plus facultatif au cours des semaines, lorsqu'il est à 8h du matin.

## DÉCOMPRESSEZ

Le module d'initiation à l'informatique comprend deux séances hebdomadaires de 1h30. L'évaluation s'y fait essentiellement sur l'assiduité. Problème, la mort par ennui vous guette. Solution : se faire dispenser.

Enfin, le module de mise à niveau en langues est imposé à ceux qui n'ont pas brillé à l'examen d'entrée. Rassurez-vous, le niveau global des Sciences-Po en langues est plutôt faiblard, malgré l'annonce périodique d'une véritable politique des langues étrangères.

Bref, le SAS est une période initiale fatigante, qui se caractérise par une charge de travail exagérée et mal répartie, mais ressemble à la suite. Bon courage !

BESOIN DE NOUS UNIR  
POUR NOUS DÉFENDRE  
ET CHANGER L'UNIVERSITÉ

THELLIK  
OJH  
A.G.E. : Sciences - Po  
Association :  
N° 17741



96-97

Propagande !



SAS

SAS

# LE SECOND CYCLE

## LES COEFFICIENTS DU DIPLOME

### Répartition des coefficients

Cent coefficients sont pris en compte pour l'obtention du diplôme

2EME ANNEE		3EME ANNEE		ÉPREUVES DE DIPLOME	
Sas	Matières	Matières	Matières	Matières	Matières
Histoire (ou 4 pour les étudiants dispersés d'économie)	Langue étrangère (contrôle continu)	4	Langue étrangère (contrôle continu)	4	Exposé oral
	Grandes lignes de partage du monde contemporain dont contrôle continu contrôle final	5 2,5 2,5	Grands enjeux du débat politique, économique et social (contrôle continu)	3	Épreuve écrite sur les grands enjeux du débat politique, économique et social
Économie ou	Économie dont contrôle continu contrôle final	8 4 4	CS 1 (*) stage ou études à l'étranger ou mémoire	5	Épreuve écrite correspondant à la dominante de chaque étudiant
	Rapport de stage	4	CS 2	5	
2ème Science sociale dont contrôle continu contrôle final	CS 3	4	CS 3	5	Épreuves de langue étrangère
	CS 4	4	CS 4	5	
	Grande technique (contrôle continu)	3	Enseignement d'ouverture n°1 (contrôle continu)	2	
Enseignement d'ouverture (contrôle continu)	3	Enseignement d'ouverture n°2 (contrôle continu)	2		
Éducation physique	1	Éducation physique	1		
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32</b>

(\*) Certificat de spécialisation

second cycle

# EN ROUE LIBRE

Pour donner des idées aux AP et des regrets aux PA, voici un aperçu des quatre sections, histoire de...

## LES SECTIONS

### Eco-Fi

"Cette section donne une formation, à dominante financière, aux métiers de l'entreprise. Sa spécificité se traduit, en 2ème année, par l'enseignement du droit des affaires et de la comptabilité ; en 3ème année, par la nécessité d'effectuer un stage d'au minimum trois mois en entreprise et par une spécialisation obligatoire en analyse et gestion financière" (brochure IEP)

Pour ceux qui veulent entrer rapidement dans la vie active et que le monde de l'entreprise ne rebute pas. Attention, si c'est plutôt l'économie qui vous intéresse, allez en Service Public.

### Communication et Ressources Humaines

Section gigogne, elle se décompose en trois filières assez différentes :

- Communication : Tournée vers les médias et la préparation au journalisme
- Gestion des Ressources Humaines (sic) : Comme son nom l'indique...
- Recherche et Enseignement : Une poignée d'irréductibles résistent toujours. Voie d'accès privilégiée aux DEA de l'IEP.

Jusqu'à présent ces trois filières étaient fortement différenciées. Elles ne le sont plus du tout en deuxième année,

et la troisième année GRH devrait voir son visage profondément modifié. A suivre.

### Section Internationale

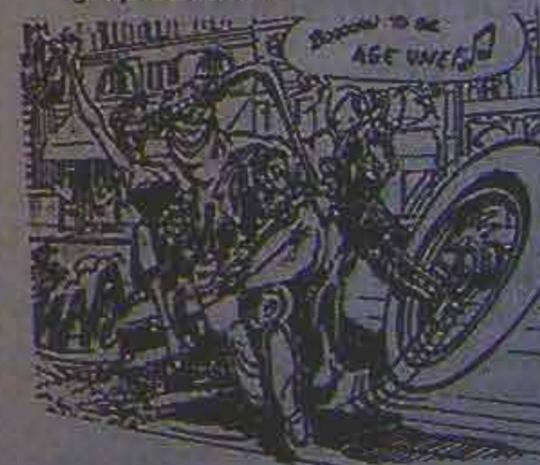
C'est aussi une section gigogne, avec trois filières.

- Action Internationale de l'Entreprise, "Eco-Fi bis"
- Europe Communautaire
- Relations Internationales, plutôt tournée vers la recherche

### Service Public

Tout entière tournée vers la préparation des concours administratifs, ENA en tête. Sa troisième année ressemble à s'y méprendre à la prep'ENA, et réciproquement.

Même si elle n'est plus la "voie royale", elle demeure par certains côtés une section généraliste. On y étudie le droit et l'économie, et, selon les options choisies, les finances publiques, les questions internationales, les questions sociales, la gestion locale, le droit civil et le droit pénal. Ambiance studieuse, galops nombreux.



second cycle

## LA DEUXIÈME ANNÉE

C'est une année de formation générale. Elle comporte un tronc commun important :

- Un enseignement de langues étrangères (mais sans examen final).
- Un enseignement sur les "Grandes Lignes de Partage du Monde Contemporain" : la vie, le monde, son oeuvre
- Un enseignement d'économie, comportant une conférence et deux cours :

"IS/LM, sa vie, son oeuvre" par J.-P. Fitoussi (théorie) et "Salauds de pauvres" par Michel Pébereau (politique économique).

- Un enseignement d'ouverture, à choisir parmi une trentaine, sauf en Eco-Fi où un cours d'initiation au monde de l'entreprise, le SESAME, est imposé.

Et pour les enseignements propres à chaque section :

- Une science sociale (droit, histoire, sociologie, science politique) dont le choix est souvent dicté par celui de la section.
- Une grande technique (comptabilité, recherche documentaire, techniques quantitatives, analyses et traitement de données, etc...)

## LA TROISIÈME ANNÉE

C'est une année de spécialisation. Le tronc commun comprend encore :

- Un enseignement de langues étrangères (avec examen final et gros coeff.)
- Un enseignement sur les "Grands Enjeux du Débat Politique, Economique et Social" : la vie, le monde, son oeuvre.
- Deux enseignements d'ouverture, dont

un en langue étrangère. (Pas forcément celle étudiée en première langue).

Et, par section, trois ou quatre certificats de spécialisation, dans les matières dominantes

## LA RÉFORME DU SECOND CYCLE

### Remise en cause de la compensation intégrale

Pour le passage en troisième année :

Les matières étudiées sont maintenant séparées en deux groupes. Le premier groupe est composé des trois matières soumises à examen en fin d'année (économie, GLPMC, et la science sociale de la section) et le second recouvre les matières restantes (langue, grande technique, enseignement d'ouverture et sport).

Il est désormais nécessaire, pour passer en troisième année, d'obtenir la moyenne (avec une compensation contrôle continu-contrôle écrit pour le premier groupe) pour chacun des deux groupes.

Pour le diplôme :

Les points d'avance obtenus à la fin de la deuxième année ne sont plus pris en compte pour l'obtention du diplôme, mais seulement pour les éventuelles mentions.

### L'art et la manière

Une fois de plus, la Direction a agi à l'insu de tous en faisant adopter cette réforme un mois de septembre

Militant de l'AGE-UNEF Sciences-Po ... (I)



... prenant connaissance de la dernière réforme (II)  
(Aargh! Un dessin en 3 parties !)

(1992), sans jamais l'avoir évoquée auparavant, et en l'absence de l'ensemble des étudiants.

Pour justifier ces mesures, elle a sorti de ses tiroirs les relevés de notes de certains étudiants et les a diffusés aux membres de la Commission Paritaire.

Ces étudiants ont été montrés du doigt : il s'agissait de "cas scandaleux", à "fusiller" et qui déshonoraient "l'image du diplôme" de Sciences-Po. Certes, ces étudiants ne représentent qu'une minorité, environ une dizaine par section, mais la Direction entendait bien s'en débarrasser.

Voici donc l'origine de cette réforme, qui en fait, pénalise tous les étudiants du second cycle en rendant plus strictes encore les conditions de passage en troisième année et en les privant des points d'avance obtenus à la fin de la deuxième année.

Pour faire bonne mesure, il fallait encore que cette réforme soit, aux yeux de beaucoup, illégale. Elle viole le principe de non-rétroactivité et retire aux étudiants des droits acquis : les points d'avance.

Pour toutes ces raisons, l'AGE-UNEF a déposé un recours qui a malheureusement échoué dans des conditions assez bizarres (citation d'une jurisprudence tronquée) et malgré l'avis très favorable du commissaire du gouvernement. Suite à ce résultat, l'AGE-UNEF a fait appel devant le Conseil d'Etat.

A l'époque du vote de cette réforme, la Direction laissait entendre qu'il s'agissait d'une première étape... De fait, les pourcentages de réussite ont bien baissé comme convenu : de 97 % à 93 % pour le diplôme, d'environ 95 % à 85 % pour la deuxième année ! A quand la fin de la politique d'austérité et de la déflation ?

# Y A T-IL UNE VIE

**A**près le diplôme l'Institut propose différentes formations.

## LA PRÉP'ENA

L'année complémentaire de préparation aux concours administratifs est organisée en deux niveaux différents : la préparation aux concours de niveau "Administrateur civil" et la préparation aux concours de niveau "Attaché d'administration centrale" (problème : pour les mêmes droits d'inscription, on a l'autorisation ou non d'assister à certains cours...). En effet, comme son surnom ne l'indique pas, cette année ne vous prépare pas seulement à devenir des Chirac ou des Fabius (selon les goûts), mais aussi à toute une variété chatoyante de concours administratifs (ENM, de la Sécu, Affaires étrangères...).

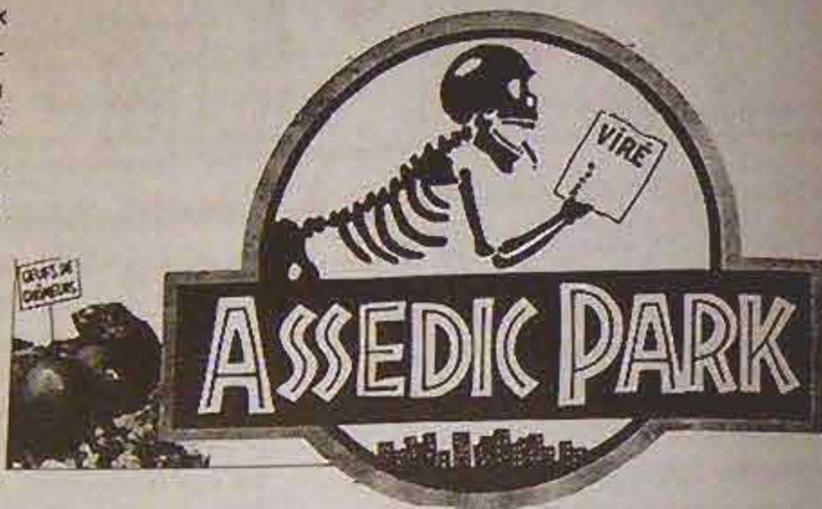
Seuls les élèves diplômés d'un I.E.P., qu'il s'agisse de l'I.E.P. de Paris ou d'un I.E.P. de province, et quelle que soit leur section d'origine, peuvent s'inscrire en prép'ENA.

Renseignements et inscriptions au 56, rue des Saints-Pères, 1<sup>er</sup> étage.

## LES DIPLÔMES DE TROISIÈME CYCLE

### Les DESS

L'Institut délivre des Diplômes d'Etudes Supérieures Spécialisées (D.E.S.S.) dans cinq secteurs :



M'en fous !  
Je ferai un P.E.A.

- Aménagement et urbanisme
- Etudes et stratégie marketing (responsable : Alain Lancelot, réservé aux nostalgiques)
- Finance d'entreprise et marchés internationaux de capitaux (resp. : J.-J. Rosa, pour ceux qui aiment...)
- Politiques d'entreprise en développement social et emploi
- Gestion de l'information dans l'entreprise (ex-Information et documentation : soyons modernes, parlons entreprise !).

# APRÈS LE DIPLÔME ?

## Les DEA

Dans le cadre de l'École doctorale, l'Institut confère en outre six Diplômes d'Etudes Approfondies (D.E.A.) :

- Démographie économique
- Economie appliquée
- Etude comparée de la transition démocratique dans l'Europe post-communiste (ex-Etudes soviétiques et est-européennes...)
- Etudes politiques
- Histoire du XX<sup>e</sup> siècle (pour ceux qui sont tombés amoureux de Bernstein-Mitza ou Azéma-Winock en Première Année)
- Sociologie.

Il délivre aussi le doctorat et l'habilitation à diriger des recherches (devenez René Rémond) dans cinq disciplines : science politique, histoire, économie, gestion, sociologie - ce qui n'empêche d'ailleurs pas les brochures officielles d'insister sur les débouchés hors recherche des D.E.A. (mais si, viendez, avec de l'histoire vous ferez du journalisme).

Toutes ces formations, créées en ordre dispersé autour des centres de recherche de la F.N.S.P. (dont leurs professeurs sont souvent issus) dans les années 70, ont donc été regroupées en "École doctorale". Quès aco ? En fait, l'École doctorale peut être la meilleure ou la pire des choses. La meilleure, parce qu'elle permet des contacts entre D.E.A., une certaine interdisciplinarité qui fait l'intérêt de la formation Sciences-Po. La pire, si on repense aux discours d'Alain Lancelot quand il pré-

sentait son premier projet en la matière : le but semblait être à terme la création de diplômes spécifiques et non plus nationaux (plus de D.E.A., donc des difficultés pour retourner en fac' ensuite, obtenir des allocations ; et des droits d'inscriptions modèle Sciences-Po). Lancelot parlait même de créer un "haras d'étalons" visant à maintenir les étudiants-chercheurs ("pensionnaires") dans l'orbite de l'Institut.

Heureusement, pour l'instant, notamment grâce à la vigilance des élus AGE-UNEF et UNEF-ID en Conseil Scientifique et dans les autres conseils, ces funestes projets ont échoué : si les D.E.A. ont été fédérés, ils n'ont pas disparu. A suivre...

Attention, en revanche : la création de diplômes maison a pris d'autres voies : MBA et P.E.A., rattachés à la formation continue et non à l'École doctorale. Un MBA, vous savez ce que c'est à Sciences-Po comme ailleurs. Mais les P.E.A., aah, les P.E.A. Ne pas confondre ces programmes d'études approfondies (Métiers de la ville, et "Gestion des transformations sociales") avec des D.E.A. D'abord, parce que ce sont des diplômes maison, pas nationaux : un papier avec un tampon I.E.P. dessus, et c'est tout. Ensuite et surtout, parce que vous n'y payez pas 800 F de droits d'inscription, mais... 130000 (et 120000 "en cas de difficultés financières" (sic)). Enfin, si vous voulez rire, allez lire le programme du P.E.A. gestion des transformations sociales, disponible dans toutes les bonnes boutiques de farces et attrapes.

## ETUDIANTS...

**C**haque année, l'IEP accueille de nombreux étudiants étrangers dans le cadre des programmes spéciaux mais aussi dans le cycle dit "normal" de Sciences-Po ou en doctorat. Malheureusement, l'intégration ne se fait que difficilement, car les lieux de rencontre entre les Français et les étrangers sont rares. En effet, pour les étudiants qui suivent les programmes réservés aux étrangers, les enseignements d'ouverture sont les seuls cours en commun avec les Français et les barrières linguistiques renforcent cette séparation. Ainsi, les Français ne profitent pas suffisamment de la richesse culturelle et linguistique qu'offre la présence d'environ 700 étudiants venus de tous les pays, et les étrangers retiennent de leur séjour en France avant tout la méthode Sciences-Po en deux parties, deux sous-parties.

C'est pour remédier à cela que l'AGE-UNEF a toujours essayé d'impliquer le maximum d'étudiants étrangers dans ses activités syndicales et de se mobiliser pour une amélioration de leurs conditions de travail au sein de l'IEP. Les quelques conseils qui suivent en seront le premier pas.

### VOS PAPIERS (S'IL VOUS PLAÎT)

Pour être en situation régulière, vous devez posséder durant vos études en France un titre de séjour. C'est d'autant plus important que depuis l'entrée en vigueur des lois Pasqua concernant les droits (et les devoirs) des étrangers en

mars 1993, les contrôles d'identité arbitraires ont été légalisés, voire systématisés. Mais en règle générale l'obtention de la carte de séjour ne pose pas de problème aux étudiants de Sciences-Po (contrairement à ce qui se passe dans les autres facs !...). Cela tient au fait que la réussite au concours, la provenance géographique des étudiants et leur encadrement par l'administration de l'IEP facilitent bien des tâches.

**"Si vous ne venez pas à la Préfecture, la Préfecture viendra à vous !"**

Incroyable mais vrai : si, à la rentrée, vous ne possédez pas encore de pa-

a.g.e.  
unef  
sciences po



piers en règle (pour cela il faut se rendre à la préfecture du XVème, rue Miollis), inutile de vous déplacer : Mme Falck, attachée de la Préfecture de Paris, tient une permanence au début de l'année pour faciliter vos démarches administratives. Pour les dates et les horaires, voir le panneau réservé aux étudiants étran-

## DE TOUS LES PAYS

### LA RÉFORME

Parce que la présence de nombreux étudiants étrangers à Sciences-Po représente un atout et une richesse indéniables, mais aussi parce que "l'internationalisation est un sine qua non de toute grande école (sic)", l'IEP a décidé en juin 1996 de réformer ses programmes ouverts aux étrangers afin de freiner le recul d'intérêt qui s'est manifesté depuis quelques années.

Cette réforme, qui entre en vigueur dès cette rentrée, comporte notamment deux grands changements :

- Trois nouveaux programmes : le programme international de sciences politiques et sociales, ouvert aux bac+2, le cycle international d'études politiques, ouvert aux bac+3, le programme international d'encadrement de la recherche.

Tous les témoignages sur le fonctionnement de ces nouveaux programmes sont bienvenus. Passez donc nous voir au local syndical !

- Les Français et les étrangers de 2<sup>e</sup> année ont désormais la possibilité (et non l'obligation !) de suivre l'enseignement d'économie et de GLPMC en langue étrangère.

Enfin, pour que vous puissiez vous intégrer de la meilleure façon possible, n'hésitez pas à vous impliquer dans les multiples associations de l'IEP (cf. supra) ainsi que dans les syndicats.

gers, à côté du local des appartements. Ne vous privez pas de ce privilège : l'accueil des étudiants étrangers, rue Miollis, n'est en rien comparable avec les queues interminables de la Préfecture de Seine-Saint-Denis.

Sachez qu'en France, l'administration souhaite que vous n'ayez nul besoin de travailler pour financer vos études. C'est pourquoi la Préfecture vous demande une attestation de bourse ou une déclaration de prise en charge, ce qui revient à une sélection par l'argent. Cependant, si vous devez travailler, renseignez-vous avant, car, là aussi, les lois Pasqua ont restreint les droits des étrangers !

### Echangez sans taux de change

"Tu m'apprends ta langue, je t'apprends la mienne", ou le système Tandem. Il s'agit d'une méthode d'apprentissage de langues efficace et sympa : étudiants français et étrangers se rencontrent afin d'échanger, sinon des cours, du moins des conversations en langue étrangère. Cela peut se passer à Sciences-Po, mais aussi au café, ou dans le jardin.

L'avantage est que non seulement vous pratiquez la langue que vous souhaitez, mais en plus vous apprenez les particularités politico-socio-culturelles du pays concerné. Pour participer à ces échanges, il faut vous inscrire sur une liste affichée sur le panneau du service audiovisuel de Sciences-Po au 56, rue des Saints-Pères. Et n'oubliez pas de noter votre langue maternelle et celle que vous souhaitez parler !

# BIBLIOTHÈQUES

**A** UNEF, point de salut lors de la bibliothèque ! Pour tant, ses dédites et les errances abstruses qu'elle suscite en effrayent plus d'un. Thésauris ou thésauris, l'AGE-UNEF est la seule en mesure de vous offrir un fi d'Avance suffisamment large pour dépasser les sombres manœuvres du Lancelot (parce que l'escalier staire, ça sonne moins bien). Vous dépoulez aussi d'ailleurs fidèles les vacataires étudiants mais surtout les salariés de la FNRP qui ne sont pas des lâches, lui s'en fait !

## LES SALLES

### Salles de la Première Année (AP Prêt)

Au 9 rue de la Chaise

Couvertes du lundi au vendredi de 9h à 17h45, fermées le samedi

Ces salles abritent sous un jargon fin XIXème, personnel stylé, ambiance agréable et délicate.

Tous les manuels et ouvrages nécessaires à la première année se trouvent réunis dans ces deux salles. Les étudiants qui souhaitent retirer ces ouvrages doivent s'adresser en priorité au guichet du 9 rue de la Chaise pour ne pas vider les fonds du 30 rue St Guillaume. Le susdit guichet se trouve au-dessus des toilettes, les seules d'ailleurs (les toilettes) à mettre à disposition des étudiants des gabietes en plastique pour aspirines et guérison (en rapport avec la proximité des bibliothèques), outre le traditionnel distributeur de préservatifs

toujours hors service (mais quel rapport avec les bibliothèques ?).

### Salle Roger Seydoux

(1er étage du 27 rue St Guillaume)  
du lundi au vendredi de 9h à 19h 15,  
le samedi de 9h à 17h 45.

Atlas, dictionnaires, manuels, poly, J.O., les principaux titres de la semaine et du jour, les dix dernières années du Monde, en accès direct. Pour les autres titres de la presse quotidienne, adressez-vous au guichet (personnel stylé, blasé et compréhensif) ils sont entreposés (les journaux, pas le personnel, banane) dans les galeries au-dessus de vos têtes.

### Salle des livres en accès direct (AD LIV)

2ème étage du 27

Du lundi au vendredi de 9h à 19h15,  
le samedi de 9h à 17h45.

Principaux ouvrages d'utilisation courante classés en différentes rubriques : pays (chiffres), histoire (A), droit (B), science politique, communication, Grandes Lignes (C), économie, finance et armée (D). Personnel hargneux, bien que stylé et sous-payé. Attention, méfiez-vous, les plus petits sont souvent les plus loquaces.



### Jean Touchard

Jours les combles du 30 rue des Miroirs 1

Salle spécialisée de sciences politiques

### Jean Meynaud

Au 30

Salle spécialisée de sciences économiques

De 9h à 17h45, fermées le samedi.

Salles de lecture les plus accueillantes et les agréables pour travailler et spéculer. Ambiance studieuse mais stylée, quoique. Attention, ces salles sont réservées en priorité aux étudiants du troisième cycle : les cartes d'étudiant sont demandées à l'entrée. Les ouvrages disponibles ne peuvent être empruntés. Malheureusement, beaucoup de déceptions d'ouvrages ont été répertoriées dans ces salles. L'AGE-UNEF vous rappelle que leur fonds commun est à respecter par tous pour l'intérêt de tous.

Au 30 rue St Guillaume  
(La tour de Babel)

### Rez-de-chaussée : les guichets

Personnel stylé. Les guichets sont le centre nerveux de toute vie intellectuelle à l'UNEF.

Guichet 4 : Dépôt des bulletins de demande d'ouvrages (fiche jaune) et de périodiques (fiche verte). Attention ! Il est préférable de remplir convenablement et lisiblement ces bulletins pour ne pas avoir à faire au style du personnel, amable bien que sous-payé (le personnel, pas le style, banane !). Sans le gu-

chier se trouve une période, sur la forme de 4000 se trouve la liste des ouvrages et périodiques en dépôt à Paris (L'Age-UNEF la consulte avant chaque dépôt). Les usuels ouvrages et périodiques ne sont connus que le soir pour les bulletins déposés avant midi, à 17h le lendemain pour les bulletins de presse (sans l'après-midi).

Guichet 3 & 2 : Retraits. Ils servent à effectuer entre une demi-heure et trois quarts d'heure après le dépôt des bulletins de demande. Attention ! Votre guichet correspond aux deux derniers numéros de votre carte de bibliothèque. Le style et la compréhension du personnel varient à l'intelligence des étudiants.

Guichet 1 : Retrait des ouvrages et périodiques. Les ouvrages doivent être rendus impérativement après une durée de sept jours (ex. du mardi au mardi). Les périodiques sont à retourner le soir même avant 19h 30, et les usuels le lendemain. Dans tous les cas, les retours sont à déposer dans la : boîte (7), tente (7), notice (7), bloggan (7)...

### Salle des catalogues

(1er étage) Tous vos renseignements : codes, auteurs, titres, périodiques, collections sont disponibles dans cette salle et non pas au guichet. Les titres les plus récents (ouvrages et périodiques déposés depuis 1980) sont répertoriés dans les ordinateurs. Pour les autres, allez fouiller dans les fichiers manuels. La salle (ou annexe) stylistiquement des intellectuels compte également une imprimante et un lecteur de CD-ROM : n'hésitez pas à les utiliser !

2ème étage : Bureaux. Ne pas déranger. Figures de style administratives.

## Salle des Périodiques (AD PER)

(3e étage) Les quatre dernières années des périodiques les plus courants dans toutes les matières sont disponibles en accès direct. Photocopieuses à disposition. Les numéros antérieurs sont à demander au guichet. Pensez-y pour éviter des excès de style au personnel. Des bibliographies thématiques (précieuses, pourtant mal indiquées) sont également disponibles dans cette salle.

## Salle des Dossiers de Presse

(4e étage) 9h-13h, 14h-18h, tous les jours sauf le samedi. Carte d'étudiant demandée à l'entrée. Les demandes doivent être faites dans cette même salle, minimum deux heures à l'avance. Consultation de trois dossiers par demi-journée. N'en abusez pas quand même.

## Salle de lecture

(5e étage) Certains périodiques comme, par exemple les hebdomadaires, ne peuvent être retirés au guichet mais doivent être consultés dans cette salle.

6ème étage : Appartements du Prince. Petites bouffes, cocktails... Le style y fait cruellement défaut. Une nouvelle Bastille à prendre !

## MODALITÉS DE PRÊTS

Pour toutes vos opérations de retrait, vous devez être munis de votre carte

magnétique rouge et blanche. Cette carte doit être présentée à tous les guichets ou salles du 27, du 30 rue St Guillaume, du 9 rue de la Chaise.

Elle vous donne droit à retirer :

- au guichet central du 30 : 3 ouvrages pendant 7 jours (sauf les usuels : jusqu'au lendemain 17h) ; 3 périodiques jusqu'au soir même ;
- en salle des périodiques (ADPER) 1 périodique jusqu'au lendemain 17h
- au 1er étage du 27 : 1 ouvrage jusqu'au lendemain 17h
- au 2e étage du 27 : 1 ouvrage jusqu'au lendemain 17h
- au guichet du 9, rue de la Chaise : 2 ouvrages jusqu'au lendemain 17h

## Conseils et astuces

Les étudiants salariés peuvent bénéficier d'un prêt de 3 jours. Les durées de prêt sont allongées durant les congés universitaires.

Si vous avez besoin d'un ouvrage de la salle Seydoux ou de la salle ADLIV pendant une longue durée, cherchez une ancienne édition qui sera disponible au magasin.

Les ouvrages exclus du prêt peuvent toutefois être empruntés avant la fermeture de la bibliothèque. Il faut les rendre le lendemain avant 10h.

L'ordinateur servant aux réservations (celui des bibliothécaires) ne fait pas la différence entre les périodiques et les ouvrages, il est donc possible d'emprunter 6 périodiques ou 6 ouvrages au magasin. Soyez tout de même discrets, n'effectuez pas cette opération en une seule fois, assurez-vous de ne pas avoir été suivis !

Ne faites pas d'erreur dont les conséquences seraient dramatiques.

(sanctions, purgatoire, cour martiale etc.)

Si vous souhaitez conserver un ouvrage plus d'une semaine, ne prenez pas le risque de voir vos droits au prêt suspendus d'une durée proportionnelle à vos journées de retard. Déposez-le et reprenez-le deux heures après.

FNSP, c'est possible!

Les cartes de bibliothèque sont personnelles et valables pendant toute votre scolarité à l'IEP. En cas de perte, signalez-le immédiatement à l'administration. Il vous en coûtera 50 F pour en acquérir une nouvelle. Merci M'ssié Lancelot.

## Internet, au service de tous les étudiants

Au sein de l'AGE-UNEF, nous revendiquons l'installation d'Internet à Sciences-Po, avant tout pour des raisons



pedagogiques. En effet, nous considérons que l'enseignement supérieur a le devoir de transmettre non seulement des savoirs mais des savoir-faire.

Or, apprendre à naviguer sur Internet, consulter des bases de données à distance, télécharger des fichiers informatiques, ce seront les actes courants de n'importe quel métier. Considérant que l'enseignement doit oeuvrer à une transformation sociale, et tout d'abord pour plus d'égalité, nous estimons donc que ce nouvel outil doit être accessible à tous les étudiants.

Reste alors à savoir comment la direction envisage l'installation d'Internet à Sciences-Po : de combien d'ordinateurs l'IEP disposera-t-il ? quelles formations à Internet seront dispensées ? les associations et syndicats disposeront-ils d'un site et d'une adresse au sein des sites de Sciences-Po... ?

## SCIENCES-PO PEUT MIEUX FAIRE

La bibliothèque de la FNSP est l'une des mieux achalandées de Paris, mais aussi l'une des plus complexes. Pour améliorer un service déjà performant, l'AGE-UNEF aurait plusieurs suggestions parmi lesquelles :

- Rationalisation de l'acquisition des livres courants, achats massifs des ouvrages les plus usités.
- Augmentation du nombre d'ouvrages empruntés et de la durée du prêt notamment pour la section recherche et enseignement.
- Informatisation de l'ensemble des fichiers, et développement des échanges inter-bibliothèques.
- Création de nouveaux postes de salariés à plein temps, 35 heures hebdomadaires sans diminution de salaire, réévaluation du salaire minimum à 6 500F.
- Rationalisation des salles. Entre le premier étage du 27, le troisième étage du 30, le cinquième étage du 30, et Dauphine, ne serait-il pas plus sage de mettre toute la presse au même endroit ?
- Extension de l'ouverture des salles : Pour les premières années révisant septembre l'été, pour les étudiants salariés, pour les thésards etc.

# ASSOCIATIONS...

**P**our l'étudiant d'Année Préparatoire, frais émoulu de son lycée ou de sa classe prépa, la vie associative peut parfois impressionner en raison des débats sérieux et des noms prestigieux qui viennent la ponctuer.

Pour l'étudiant issu de la Procédure d'Admission en deuxième année, la vie associative à l'IEP semble beaucoup plus dynamique qu'à l'Université.

Mais pour tous ceux qui ont envie de se bouger, l'atmosphère devient parfois étouffante. L'étudiant blasé est une spécialité maison de plus en plus difficile à supporter avec le temps.

Alors, adieu veaux, vaches, cochons ?

Pas tout à fait. Le virus associatif se diffuse par connaissance, dans tous les lieux de sociabilité, même dans les syndicats. De multiples rencontres s'enchaînent, qui permettent à un étudiant de s'intégrer plus rapidement à l'IEP.

Favorisé par la concentration des locaux de l'IEP et le passage obligé par la "Péniche" (le hall du 27, rue St-Guillaume) où se trouvent réunis les panneaux de toutes les associations et où se tiennent toutes les tables, ce dynamisme provient surtout de quelques associations phares.



## CULTURE

Vaste programme ! Citons par exemple :

### Le Ciné-Club

L'inusable et vaillant Ciné-club Projections de films, mercredis à 18h30, amphi Jacques Chapsal. L'abonnement annuel donne aussi droit à des réductions dans un certain nombre de cinémas indépendants.

### Lettres Perçantes

Association littéraire à multiples activités : invités réguliers, émissions de radio, édition du Canard à Plumes.

Vous pouvez contacter la plupart de ces associations au Bureau Des Elèves, qui les accueille, et consulter leurs panneaux (trop petits) dans la Péniche.

### La Semaine des Arts

La Semaine des Arts permet à toutes les associations culturelles de l'IEP et à tous les étudiants talentueux : peintres, photographes, comédiens des clubs de théâtre, musiciens... de montrer leurs réalisations. L'initiative nous vient du Jack Lang de Sciences-Po, responsable administratif de l'époque de la vie associative : Mr. Pee Vee. Trop célèbre, celui-ci a dû prendre le pseudonyme de Patrick Weil. La fête est devenue semaine, et c'est aujourd'hui Mme Morellet-Steiner qui s'en occupe.

Un projet de fédération d'associations de Sciences-Po (M.D.A., Maison Des Associations) en vue d'obtenir de la direction des moyens nécessaires à la vie associative est actuellement dans l'air. Il faut voir, mais a priori, ça a l'air intéressant.

# DE MALFAITEURS

## POLITIQUE ? !

Dans le domaine politique, Sciences-Po reçoit à longueur d'année de multiples personnalités, invitées par les associations concernées. Les hommes politiques sont toujours très flattés de revenir sur les lieux du crime !

**ATTENTION NEANMOINS : SI LA COULEUR DE CERTAINES ASSOCIATIONS EST BRUNE TIRANT SUR LE BRUN, LEURS SOMBRES PROMOTEURS SONT PASSES MAITRES DANS L'ART DU CAMOUFLAGE. SOYEZ VIGILANTS !**

Cercle National de Sciences-Po, disparu voilà 4 ans (trop voyant), puis Cercle Jean Chauvin, qui n'était qu'une couverture de l'Action Française, puis Cercle Carl Schmitt disparu avant d'apparaître car convaincu il y a trois ans de fraude lors de la reconnaissance des associations (ils avaient signé à la place de quelques étudiants en omettant de les prévenir), les noms des associations d'extrême-droite changent en permanence pour détourner l'attention des étudiants. Ensemble en fut un des derniers avatars, Vigilance lors de la journée des associations : un fasciste peut en cacher un autre...

Leur tactique est toujours la même : mensonge, fraude, journaux perfides ou calomnieux à l'espérance de vie heureusement à chaque fois limitée, hypocrisie

(ils se sont fait passer pour des métallurgistes en 1984 et pour des charquiens en 1985) et lorsque cela ne suffit pas, violence.



Les gros bras musclés du GUD et autres UNED ont fait des visites à Sciences-Po ces dernières années. L'an passé, le président de l'AGE-UNEF s'est retrouvé à l'hôpital après une de leurs descentes. Heureusement, les étudiants réagissent. Depuis cinq ans, les contre-meetings réunissent de 100 à 550 étudiants de toutes tendances politiques contre les réunions du FN ou de TAF à Sciences-Po.

## LES POIDS LOURDS (UN PEU TROP, PARFOIS)

### Le Bureau Des Elèves

Créé il y a de cela plusieurs décennies par l'AGE-UNEF, le Bureau Des Elèves (BDE) a un statut à part dans la vie associative de l'IEP. Il est essentiellement un lieu de services et de convi-

vailles pour les étudiants. Pour un prix en baisse, les adhérents du BDE disposent d'un certain nombre de services qui vont de l'épicène (réduction sur les CD, parfums, etc.) à la librairie (Le Monde, Libé, et autres à prix réduits, Le Figaro et autres gratuits, BD à prix réduits, consultation de revues), du boulot (fichiers jobs) au docto (fichiers logement), de la causette (pour les intimes) à la drague (plusieurs soirées), de l'agence de voyages à l'agence de spectacles...

### Le Centre Saint-Guillaume

Association catholique qui a la particularité de posséder un local non loin de l'IEP... Lieu privilégié d'intégration pour ses membres, le CSG est toutefois à déconseiller à tous les anticléricaux invétérés. On attend encore son pendant laïque.

### L'Indépendant

Pravda de Sciences-Po, écrit, réalisé et diffusé par des étudiants. Il ne se proclame ni politique, ni syndical, ni religieux. Son statut lui permet de disposer d'un local à côté du Service des Sports et d'être considéré d'intérêt général par l'Institut. Il a le mérite de l'existence et de la continuité... Et le tableau n'est plus si sombre depuis le grève de janvier 95 (cf. infra) où l'Indép' a joué son rôle de journal d'information de façon plus que correcte.

### Info ou intox ?

Dans le domaine de l'information officielle, l'Indépendant s'est pourtant fait doubler par la création de Sciences-Po Infos. Offensive de charme en direction des étudiants, cette feuille hebdoma-

daire est rédigée par le service communication de l'IEP. Disponible à tous les coins de hall, elle diffuse toutes les informations "pratiques" sur l'IEP. Sciences-Po Infos se garde bien de pimenter quelque peu son contenu. Quand on le lit, on a l'impression que tout va bien dans le meilleur des IEP ! Sciences-Po Infos ou intox ?

Si vous voulez rigoler un peu, lisez plutôt les procès verbaux des conseils et l'autre feuille made in IEP intitulée tout simplement Sciences-Po, affichés dans la Péniche. Certaines perles en valent la peine !

Et si vous voulez rigoler encore plus, lisez surtout le Caneton déchaîné, pendant les campagnes, et Sciences-Po Intox, pendant l'année, les journaux satiriques de l'AGE-UNEF.

## ASSOCIATIONS, MODE D'EMPLOI

Si l'administration organise ses propres débats et manifestations (au sens figuré), ce sont naturellement les étudiants qui créent et animent les associations.

Tout d'abord il faut savoir que, selon l'article 2 du règlement des libertés politiques et syndicales, et des activités culturelles de l'IEP (que, par ailleurs, vous pouvez aller consulter au secrétariat, puisqu'il n'est plus affiché depuis 2 ans) :

"Tous les groupements visés à l'article 1 (ceux reconnus par l'Institut, NDLR), tout étudiant de l'Institut, peuvent distribuer des tracts dans les halls du 27 et 30 rue St-Guillaume, dans le cour et le hall du 9 rue de la Chaise,

dans la cour et le hall du 68 rue des Sa-Pères. Tout tract doit porter le nom du groupement ou de l'étudiant qui en prend la responsabilité"

Ensuite tous les groupements (associations et syndicats) reconnus par l'IEP ont le droit de réserver une salle, sur leur demande, auprès du Secrétariat de la Direction. Les associations non reconnues peuvent tout de même réserver une salle à condition de rassembler les signatures de 20 étudiants de Sciences-Po au minimum pour cette demande.

Toutes les associations reconnues ont le droit de vendre des publications, sauf si elles ont été tirées aux frais de l'Institut, ou sont d'origine externe. Hélas, "par souci de rigueur budgétaire", plus rien n'est tiré aux frais de l'Institut.



Pour avoir droit à une table une demi-journée par semaine, et à un panneau, il faut se faire reconnaître par l'Institut. Les associations bénéficiant de deux semaines début décembre pour recueillir les 50 signatures nécessaires à cette reconnaissance. Elles doivent se faire connaître auprès du secrétariat de la Direction et renvoyer les formulaires reçus avant le début des deux semaines. Des tables dans le hall leur sont accordées les deux premiers jours. L'activité des jours restants consiste à agréer les étudiants pour une modeste signature. Attention ! La plupart des étudiants ne sont pas prévenus qu'ils s'ont déjà qu'à une seule signature. Et beaucoup d'associations bidon viennent réduire la surface limitée des panneaux. Pensez donc bien à votre signature !

### SIX PROPOSITIONS DE L'AGE-UNEF

- informer les étudiants par courrier des deux semaines de la vie associative, en précisant qu'ils n'ont droit qu'à une seule signature, en précisant le lieu des associations en concurrence et leurs buts.
- autoriser les tables à tout moment. Très peu d'associations tiennent finalement des tables, sauf les lundis, mercredis et vendredis matins, "jours des AP", où il faudrait effectivement réglementer les demandes (alliance, nombre maximal de tables...)
- multiplier les espaces d'affichage libres, natoyés régulièrement.
- installer un coin boîtes aux lettres associatives. Les clés pourraient être confiées à un appareilur.
- permettre à chaque étudiant de signer pour deux associations.
- allonger les délais de présentation des associations et de signature.



C'est avec une proposition, ça ?



Non, c'est avec 3 lignes à remplir.

Associations

Associations

# AGE-UNEF...

L'existence même de ce Guide de l'étudiant, élaboré par des étudiants, témoigne de certaines imperfections du système d'enseignement supérieur en général, et de Sciences-Po en particulier. Nous nous devons de pallier ces défauts au maximum, et de contribuer à la solution de nos problèmes.

L'association syndicale est le moyen de se prendre en main et de ne pas rester passif et indifférent devant une machine administrative qui, préoccupée surtout par son bon fonctionnement interne, tend à ignorer les besoins des usagers.

L'Association Générale des Etudiants de Sciences-Po est une association de loi de 1901, affiliée à l'Union Nationale des Etudiants de France. Son but est de défendre les intérêts des étudiants de Sciences-Po, de ceux qui aspirent à le devenir, des anciens élèves. L'AGE a vocation à rassembler le plus grand nombre d'étudiants possible sur des bases syndicales.

Pour nous, à l'AGE Sciences-Po, le syndicalisme étudiant repose sur trois axes :

- La solidarité quotidienne des étudiants de l'IEP ;
- L'information des étudiants de l'IEP, le développement de la réflexion sur l'enseignement qui nous est dispensé ;
- L'action pour la défense des intérêts des étudiants de manière plus générale.

Pour réaliser ces objectifs, l'AGE met en oeuvre de nombreux moyens, dont voici le pourquoi et le comment :

## PETITE HISTOIRE DE L'AGE-UNEF

*Et au matin du septième jour, voyant le merdier qu'il venait de créer, dieu fonda l'AGE-UNEF.*

C'est en 1907 qu'est créée l'Union Nationale des Etudiants de France, syndicat corporatiste et républicain teint. En 1940, même si certaines composantes de l'UNEF combattent l'occupant et Vichy, la majorité se conforme au souffle fétide venu d'Auvergne et adopte un mutisme condamnable, une neutralité choquante, mais bon, passons, puisque semble-t-il qu'à l'époque, on ne savait pas.

Après la guerre, c'est le grand bouleversement. Le mouvement étudiant se massifie, et avec l'ouverture de l'enseignement supérieur aux classes sociales moins favorisées, des plates-formes de revendications sociales sont adoptées et la Charte de Grenoble (1946), base d'un réel syndicalisme étudiant, définit l'étudiant comme un jeune travailleur intellectuel en formation.

A cette époque, l'UNEF syndique un étudiant sur deux et gère tous les services étudiants. La guerre d'Algérie marque l'apogée de l'UNEF, grâce notamment à son combat humaniste et anti-colonialiste.

Après mai 68 subsistent deux grands syndicats étudiants : l'UNEF-US et la "grande UNEF", l'UNEF-Renouveau, à laquelle reste affiliée l'AGE-UNEF ScPo.

Au début des années 70, les syndicats sont débordés par une extrême-

# ...LE SYNDICAT



gauche militante qui finalement se rallie au syndicalisme étudiant en 1976.

Les années 80 voient l'apparition de l'UNEF-ID, créée à partir de l'UNEF-US, tandis que l'UNEF-Renouveau devient l'UNEF-SE (Solidarité Etudiante).

Mais le taux de syndicalisation poursuit sa baisse, et la participation aux élections universitaires reste très peu élevée (rarement au-dessus de 10 %, comparée aux 40 à 45 % de Sciences-Po qui se singularise).

## APARTISANE MAIS PAS APOLITIQUE, NATIONALE ET NON-CORPO

L'AGE-UNEF reste donc affiliée à une organisation nationale, car nous sommes concernés par les problèmes du reste de l'enseignement supérieur, soit parce que nous en venons, soit parce que nous finirons sûrement notre après-Sciences-Po ailleurs. Donc pas de corporatisme.

L'AGE-UNEF reste fidèle à ses traditions apolitiques mais sûrement pas apolitiques. Nous regroupons ainsi des étudiants sur des bases essentiellement syndicales, en respectant les origines et appartenances politiques de chacun.

Doit-on séparer syndicalisme et politique ? Sempiternelle question qui illustre un faux débat. Le milieu étudiant a ses caractéristiques, d'où la nécessité d'un syndicalisme propre, mais il n'est

pas coupé de la société et de ses crises, d'où la dimension éminemment politique des questions que nous avons à résoudre. Par ailleurs, en tant que syndicalistes étudiants, nous considérons avoir toute légitimité pour nous sentir solidaires d'autres luttes : celles des salariés, celles des femmes, celles des immigrés... Sciences-Po n'est pas un monde à part : les militants de l'AGE-UNEF défendent un syndicalisme de transformation sociale, ouvert sur le reste de la société.

## ACTION, EXPRESSION ET RÉFLEXION SYNDICALE

### Les réunions

Régulièrement, l'AGE appelle à participer à des réunions, des débats sur les problèmes que rencontrent les étudiants. C'est en Assemblée Générale (AG), publique, que les grandes orientations de l'AGE sont prises par les adhérents.

### Les affichages

L'AGE dispose de trois panneaux (quand la Direction ne cherche pas à nous les réduire) situés respectivement au 27 rue Saint-Guillaume, 56 rue des Saint-Pères, 9 rue de la Chaise. L'affichage de ces panneaux est régulièrement renouvelé. Pensez à les consulter : ils servent à vous informer.

## Brochures diverses

L'AGE produit parfois ses propres brochures internes : Lettre des Elus, UNEF Contact, sur la vie de l'IEP et *Trait d'Union*, dernier né de l'imagination de nos valeureux militants, mensuel d'information syndicale (ce qui n'exclut pas quelques franchises rigolades).

Elle n'hésite pas non plus à envoyer des textes de réflexion en provenance d'autres AGE ou élaborés collectivement au niveau parisien. Cette démarche permet de ne pas perdre de vue les problèmes liés à l'enseignement supérieur en général.

## Presse subversive

*Le Caneton déchaîné* (comme son alter ego *Sciences-Po Intox*) est un organon satirique, mais néanmoins militant et revendicatif, très prisé dans la péniche, surtout par la direction et tous les matandrins dont les sombres machinations et autres funestes fourberies sont dénoncées à la grande joie des lecteurs. Ce sont cependant les tracts qui assurent une information régulière des étudiants sur le militantisme et les actions de l'AGE-UNEF.

## Soutien pédagogique

L'AGE-UNEF ne veut bien évidemment pas se substituer aux enseignements de l'IEP. Cependant, le coût des cours, la fin du service des poys, le rythme de travail, etc., ont amené l'AGE-UNEF à développer certains outils depuis une dizaine d'années :

• dossiers QM pour les première années, fiches techniques, fiches de lecture, exposés, prises de notes sur les cours de première année, etc., autant de

supports écrits faits par et pour les étudiants de l'IEP.

• cours de soutien, stages de suivi lété pour les étudiants de première année "septembrisés", correction de jalopy blancs : ces actions solidaires sont mises en place à la demande, en nous contactant à nos tables ou auprès des militants.

## STRATÉGIES GUERRIÈRES DE L'AGE-UNEF

Pendant un très court moment, l'AGE-UNEF a cru réellement au principe de la cogestion, censée associer les étudiants à la gestion de l'Institut. Le leurre n'aura pas duré longtemps, notre ex-directeur Alain Lancelot ayant reconnu en son temps que "le terme de cogestion est faulx" (sic).

Par la maîtrise des ordres du jour, la direction impose en effet un cadre de discussion qu'il est bien difficile de transgresser. De plus, plus les attributions des conseils sont importantes, plus on y trouve de "représentants de la société civile", moins les étudiants sont représentés et moins ils peuvent faire entendre leur voix : le cas le plus extrême étant le Conseil d'Administration de la FNSP, qui gère le budget de l'IEP, et où aucun étudiant n'est présent.

Cette vision sans illusions de la cogestion ne nous empêche pas de participer aux élections et de siéger dans les conseils : outre un moyen d'information sur les projets de la direction, ces instances sont également un lieu de confrontation avec elle, un lieu où nous continuons à imposer le rapport de

forces que nous construisons sur le terrain.

Participer aux élections, c'est pour nous l'occasion de promouvoir la plateforme que l'AGE-UNEF construit en sein :

- démocratisation de l'accès à l'IEP,
- lutte contre la sélection arbitraire,
- amélioration des conditions d'études,
- lutte contre le racisme,
- promotion des modes d'organisation sociale égalitaire.

Bien que l'AGE-UNEF dérange, les étudiants lui témoignent un soutien renforcé d'élection syndicale en élection syndicales. Elle obtient 10 % des voix en 1988, elle recueille 34 % des voix en 1995, et devient le premier syndicat de l'IEP en 1996 avec un peu plus de 27 % des voix.

Mais contrairement à d'autres comme tels, notre action ne se limite pas aux campagnes électorales, une semaine par an. Les élections dans le cadre de la cogestion sont un de nos moyens pour avancer nos idées et nos valeurs, mais c'est avant tout par une véritable pratique militante que nous défendons les intérêts des étudiants. Les recours devant les tribunaux (voir le point suivant), les tracts et papiers pour informer, les sit-in, les mandés, les AG et autres actions diverses, variées et souvent périlleuses sont de notre arsenal.

Nous sommes parvenus à transformer les rapports paternalistes et autoritaires entre la direction et l'AGE-UNEF. Par notre militantisme nous avons su imposer un rapport de force qui nous permet d'agir d'égal à égal avec la direction (ou du moins d'essayer).

Nous avons fait reculer les droits d'inscription en 3ème cycle de 3000 F à

500 F. Nous avons été en tête de liste lors des votes-matins des étudiants de l'IEP pour répondre aux propositions de l'extrême-droite. Nous avons été une composante active du Comité d'Action Légal de l'IEP le 10 janvier 1994, débattant avec plusieurs centaines d'étudiants de Sciences-Po sous le bannière "Le Régime ne financera pas une école à deux vitesses".

Nous sommes aussi de la contestation contre le CSE, contre les lois Joxe puis Parias, du soutien aux déboutés du droit d'asile, du soutien aux expulsés de leur logement, des mandés contre le rapport Laurent, des mandés étudiants février dernier, etc. etc.

De plus en plus souvent, et c'est heureux, ces actions se situent dans le cadre de l'unité d'action syndicale avec l'UNEF-95.

## 1995 : L'ANNÉE DE TOUTES LES RÉVOLUTIONS

Les cours en Boutroy et autres soirées n'ont pas été les seules occupations des militants durant cette année révolutionnaire. En 1995, nos cellules grises ont été largement mises à contribution :

- Mise en place d'un groupe de travail sur le premier année
- 1994-95, année de la femme grâce aux instances AGE-UNEF, qui ont créé une commission femmes ouverte à toutes et à tous
- Participation toujours en tête de cortège à de nombreuses manifestations (rapport Laurent, etc.)
- Soutien aux immigrés et autres squa-

ters de la rue du Dragon (collecte de livres, soutien scolaire).

## Sciences-Po en grève !

Face aux tentatives lancelottiennes de supprimer nos bourses Institut Fondation (B.I.F.), afin de les transformer en prêts Institution Fondation (P.I.F.), les révoltés du Boutmy sont (enfin !) fait entendre leur voix. Durant les Trois Glorieuses (24-25-26 janvier 1995), les armées ennemies se sont heurtées à l'occupation des amphis nuit et jour et à la grève générale.

Avec le concours de l'inimitable, inoubliable, indescriptible Jean-Paul Ficoussi (professeur d'économie en 2<sup>e</sup> année et choisi par les étudiants pour négocier avec la direction), les insurgés ont obtenu le retrait définitif du projet, la réévaluation du montant des bourses et la création d'une commission dirigée par l'inimitable, etc. J.P.F., chargée de rédiger un rapport en vue d'améliorer le système d'aide sociale. En conséquence, les occupants, après trois nuits épuisantes mais exaltantes, ont enfin pu rentrer se coucher...



La fin de l'année a vu l'adoption de ce fameux rapport : le système d'aide sociale s'assouplit de manière à mieux répondre aux besoins. Mais ces derniers sont tels que l'on reste sur sa faim. C'est déjà ça, mais c'est pas encore ça !!

## 1996 : LA RÉVOLUTION DE VELOURS

D'abord, il est parti !

- Qui ça ?

- Ben, Lui ?

- Lui là ?

- Ben ouais...



Parfois, dans les couloirs de Sciences-Po, vous rencontrerez un être étrange, venu d'ailleurs (du Conseil Constitutionnel pour être exact), vêtu d'un duffle-coat (bleu) et d'un sac (en plastique), vous ne pouvez pas le manquer ! Attention, s'il vous dit qu'il est directeur de Sciences-Po, cet être vous ment ! N'hésitez pas à le regarder de haut et à lui dire : "Faut pas rester là,

Monsieur". Eh oui, Lancelot-Cancrelot n'est plus. Drame pour l'AGE-UNEF !

Mais comment qu'on va faire nous si on peut plus critiquer le Cancrelot ? Eh ben, finalement, on s'en est pas si mal sorti de la perte de notre vénéré directeur. Même quand il est

pas là, on peut occuper le grand Boutmy et ça marche.

Après avoir recueilli 1300 signatures "pour une vraie première année", occupé moult amphis et dessiné des centaines d'AP sur le dangereux chemin qui mène à la rue Saint-Guilhaume, l'AGE-UNEF, l'UNEF-ID et le Comité de mobilisation formé d'étudiants de Première Année non syndiqués ont finalement obtenu du nouveau directeur Richard Descoings le droit au redoublement.

Désormais, la Première Année ressemble un peu plus à une première année. Fini le calvaire pour les quelques 80 AP virés chaque année. Si la Première Année reste un mauvais moment à passer, l'AGE-UNEF ne désespère pas de voir un jour le reste de ses propositions adopté (cf. supra).

Et c'est pas tout : l'AGE-UNEF a bien évidemment participé aux grands temps forts de l'année 1995-96 : manifestation pour les droits des femmes le 25 novembre, mouvements sociaux et étudiants de novembre-décembre, mobilisation en faveur des sans-papiers de Saint-Bernard...

## L'AGE-UNEF ET SON ALLIÉE LA JUSTICE

### 1990 : Recours pour l'annulation des élections

Suite à l'invalidation de notre liste de liste par la Direction. (Celle-ci n'aurait pas produit l'original de son diplôme pour s'inscrire à l'NEP). Le Tribunal Admi-

nistratif nous donne raison et annule les élections, en précisant que l'NEP n'accepte cet étudiant en 3<sup>e</sup>me cycle. Alain LANCELST fait appel. La Cour Administrative d'appel reconnaît que notre élu est seulement pédagogiquement diplômé (niveau de notes) et qu'il lui manque encore son diplôme administratif. Elle confirme cependant l'annulation des élections en précisant que toutes les élections à l'NEP sont irrégulières !

### 1991 : Recours déposé contre le vote par correspondance...

... en 3<sup>e</sup>me cycle et la hausse du nombre de signatures nécessaires pour déposer une liste aux élections (de 50 à 100). La Direction retire ces mesures avant que le recours n'aboutisse.

### Juin-Décembre 1991 : Affaire Pierre WALFISZ

Un étudiant est accusé de tricherie. S'en suit toute une suite de procédures abusives : retrait de la copie avant la fin de l'épreuve, refus de communication du dossier scolaire, épreuve d'appel durant laquelle Alain LANCELST remplace au dernier moment le jury, accuse l'étudiant de désinvolture et lui colle un zéro pointé ! A la rentrée, le Conseil de Discipline se réunit pour la première fois depuis 1945 et... innocente l'étudiant, sans l'aboutissement du recours.

### Août 1992 : Recours contre les droits d'inscription

L'AGE-UNEF remet en cause le statut de l'NEP qui ne serait pas conforme aux principes de démocratie et d'auto-

nomie de la loi Savary sur l'enseignement supérieur : la FNSP est une fondation de droit privé qui gère financièrement l'IEP (pas d'autonomie), établissement public, sans représentation étudiante (pas de démocratie).

### Novembre 1992 : Recours contre la réforme du second cycle...

...sur la rétroactivité de la réforme (cf supra). Malgré les conclusions très favorables du Commissaire du Gouvernement, le recours échoue. L'appel de l'AGE-UNEF est actuellement au Conseil d'Etat.

### Mai-juin 1993

Un recours déposé par un étudiant annule les élections. Le jugement confirme l'irrégularité de l'organisation des élections à l'IEP. Sauf pour le mode de scrutin, celles-ci doivent obéir aux mêmes règles que les Universités (composition des listes notamment).

### Août 1993

Renouvellement du recours contre les droits d'inscription (le premier n'avait pas été jugé). Recours contre la hausse des droits d'inscription en 3ème cycle. La dernière jurisprudence du Conseil Constitutionnel sur le projet Fillon, pouvait être un élément favorable. Quant aux droits du 3ème cycle, ils sont manifestement illégaux puisque les 3èmes cycles de l'IEP obéissent strictement aux règles de l'Université (droits fixés nationalement).



### 18 février 1994 : une incontestable défaite, ou la réforme du deuxième cycle.

Il n'existe pas de règle juridique qui interdise à un établissement de modifier, après le passage d'une partie des épreuves d'un examen, les coefficients et les règles de prise en compte des épreuves dudit examen : telle est (malheureusement pour les étudiants de France et de Navarre) la position du Conseil d'Etat dans l'affaire AGE-UNEF c/ IEP du 18 février 1994.

En l'absence d'une telle règle garantissant leur sécurité juridique, les étudiants devront donc s'en remettre à la sagesse de ceux qui les dirigent (on a vu le résultat), ou adhérer massivement à un syndicat combatif !

### 9 mars 1994 : le combat continue, ou les droits d'inscription.

Ça avait bien commencé ! Lors de l'audience du Tribunal Administratif de Paris du 9 février 1994, le commissaire du gouvernement, qui s'exprime en toute indépendance sur ce qu'il pense être le droit, donnait entièrement raison à l'AGE-UNEF. Il reconnaissait que le mode de fixation des droits d'inscription à l'Institut n'est pas conforme à la démocratie, d'une part, et, d'autre part, ne respecte pas les règles élémentaires de compétence en matière fiscale, pour conclure que le statut de l'IEP " fait eau de toute part ", et demander l'annulation de la décision concernant les droits d'inscription.

Hélas, le Tribunal ne l'entendait pas de cette oreille, et, le 9 mars, décidait contre toute attente que les droits n'ont pas à être décidés démocratiquement

mais à être décidés démocratiquement ou à respecter les compétences en matière de fixation de l'impôt.

... puisqu'il s'agit de simples redevances pour service rendu par la FNSP (le prix d'un service, pour être simple), et non pas d'impôt.

... puisque c'est la FNSP qui les perçoit, et qu'elle n'est pas soumise, comme l'IEP, au principe de démocratie posé par la loi de 1984 sur l'enseignement supérieur.

L'AGE-UNEF a fait immédiatement appel de cette décision auprès du Conseil d'Etat, en faisant notamment valoir que les droits d'inscription sont forcément des impôts, puisqu'il n'ont aucun caractère facultatif. L'empoignade devant la haute juridiction promet d'être rude !

L'an dernier, soit un an après le dépôt du recours, l'IEP a enfin répondu au mémoire de l'AGE-UNEF. Suite au prochain épisode.

### Juin 1994 : la victoire en chantant, ou le Conseil des Prud'hommes

Si, après avoir déposé un recours contre l'IEP au tribunal administratif, vous apprenez que vous êtes licencié sans motif de votre petit boulot de moniteur informatique à l'IEP, vous vous posez peut-être des questions. Et vous auriez tort. Saisissez plutôt, sur les indications de votre syndicat étudiant préféré, le Conseil des Prud'hommes de Paris. Il ne vous dira pas pourquoi vous avez été licencié, mais il condamnera l'employeur, qui ne le sait pas non plus, à verser 2000 F pour licenciement abusif.

Seulement 2000 F ? Oui, car le préjudice est calculé en fonction de la diff-

culté à retrouver un emploi... et le héros de cette histoire, ancien secrétaire à l'orga de l'AGE-UNEF, est actuellement cadre à la Banque de France. Félicitations, et pense à la cotisation d'ancien de l'AGE...

### 1995 : Bis repetita placent, ou tant qu'à faire des conneries, mieux vaut faire tout d'un bloc

D'autant plus, cher ancien de l'AGE-UNEF, que tu as réussi un magnifique doublé en épingleant aussi l'IEP, mais ce coup-ci devant le juge administratif.

En effet, par un étrange concours de circonstances, l'étudiant licencié s'était également vu refuser une inscription en Prep'ENA et une exonération de droits d'inscription. Il a donc déposé un recours, ce qui l'a conduit aux déboires précédemment exposés.

Le Tribunal Administratif a jugé d'une part qu'aucune raison sérieuse ne s'opposait à l'inscription de l'intéressé en Prep'ENA, et d'autre part, que les raisons invoquées pour lui refuser l'exonération des droits d'inscription n'étaient pas fondées.

En effet, l'IEP faisait valoir que l'intéressé " trait des ressources d'un montant inconnu d'une activité non précisée ". Le T.A. a constaté non sans humour que l'IEP, ne pouvait se fonder " sur le fait que ses rémunérations étaient inconnues alors même que celles-ci étaient versées par la FNSP " au titre de moniteur informatique.

Moyennant quoi, l'IEP est condamné à verser une fois de plus 1000F pour frais de justice. Soit donc 3000F, Banco.

# DÉMOCRATIE...



**V**ous connaissez tous le modèle allemand de cogestion : c'est la gestion quasi paritaire des entreprises allemandes par le patronat et les syndicats. Aujourd'hui, vous allez découvrir le modèle Sciences Po de cogestion et sa dérive actuelle : le modèle Lancelot ! (Euh... Désolés M. Descoings, on s'est pas encore habitués).

Jadis, pour être plus précis dans les années 60, la majorité des étudiants de Sciences Po étaient syndiqués au sein de l'amicale des étudiants de Sciences Po, rattachée à l'Union Nationale des Etudiants de France. Ce fort taux de syndicalisation permettait aux étudiants de peser sur la gestion de l'IEP, assurée par la Fondation Nationale des Sciences Politiques et par le Conseil de Direction de l'IEP, alors qu'ils n'étaient pas représentés au sein de ces organes de décision.

Puis, vint mai 68, l'amphi Boutmy devint amphi Lénine, la loi Faure arriva et, en 1969, les Sciences-Po purent élire leurs premiers représentants au sein de la Commission Paritaire et du Conseil de Direction.

## CP ET CD

Depuis plus de 20 ans, il existe donc deux organes majeurs de cogestion : la Commission Paritaire et le Conseil de Direction.

Ces organes sont composés de façon différente : la Commission Paritaire, comme son nom l'indique, comprend en nombre égal des élus étudiants et des élus enseignants (huit de

chaque pour être précis) : Elle est présidée à tour de rôle par le président étudiant et par le président enseignant élus en début de mandat par les membres de la commission.

Pour sa part, le Conseil de Direction comprend 8 étudiants, 8 enseignants, 3 représentants du personnel, 4 membres de droit (Président de la FNSP, président du conseil régional d'Ile-de-France, directeur général de l'administration, président de l'association des anciens élèves) et 6 personnes cooptées par le Conseil de Direction représentant les organisations syndicales, patronales, l'université et la FNSP. Ces 29 membres élisent en leur sein le président du Conseil de Direction (actuellement M. Pèbereau) et deux vice-présidents, l'un enseignant, l'autre étudiant.

Ces organes n'ont pas le même rôle : la Commission Paritaire n'est qu'une instance de concertation à compétence consultative pour tous les problèmes pédagogiques et la vie de l'établissement. Elle n'émet donc que des avis qui ne lient pas le Conseil de Direction.

Le pouvoir semble donc appartenir au Conseil de Direction. Son rôle n'est effectivement pas négligeable, puisqu'il détermine la politique générale de l'établissement et les règlements internes, dans le cadre des lois et règlements en vigueur (principalement la loi Savary et le décret du 10 mai 1985). Mais son pouvoir est limité par le fait que le décret du 10 mai 1985, en violation manifeste de la loi Savary, indique que la gestion administrative et financière de l'IEP est assurée par la FNSP.

# MODÈLE SCIENCES-PO

## QU'EST-CE DONC QUE LA FNSP ?

La Fondation Nationale des Sciences Politiques est une fondation de droit privé créée par l'ordonnance du 9 octobre 1945 qui gère principalement la bibliothèque du 30, rue Saint-Guilhem, un service d'édition (collections Amphithéâtre, Références...), des laboratoires de recherche (CERI, CEVIPOF...) et l'IEP.

En fait, ces pouvoirs, qui devraient revenir pour une grande partie au Conseil de Direction, sont le fruit de la dénationalisation de l'IEP à la Libération. En effet, l'Ecole Libre des Sciences Politiques est devenue un établissement public, l'Institut d'Etudes Politiques, en 1945, dans le cadre d'un programme de démocratisation des élites (création de l'ENA, entre autres). Mais, dans le même temps, était créée la FNSP dont le Conseil d'Administration est composé principalement des représentants des donateurs de libéralités, c'est à dire des anciens propriétaires de l'IEP. Ainsi, Sciences-Po reste en partie entre les mains de ses anciens propriétaires.

Pour résumer la structure décisionnelle de l'IEP, on peut dire que plus le pouvoir est important, moins la cogestion s'applique : la Commission Paritaire est purement consultative, le Conseil de Direction ou figurent des re-

présentants étudiants n'a pas la maîtrise du budget et de la gestion de l'IEP, la FNSP qui dispose d'un pouvoir important ne comprend aucun représentant étudiant, en dépit des nombreuses propositions des étudiants allant dans ce sens, et est dirigée par des personnes privées.

## LANCELOT : JURASSIC PARK

L'ancien directeur de l'IEP, M. Lancelot, nommé en 1997 sur proposition du Conseil de Direction, ne cherchait pas vraiment à associer le personnel, les en-

seignants et les étudiants à la gestion de l'IEP. Ainsi, les groupes de travail se réunissaient bien souvent à une discussion sans amendement accepté autour d'un texte déjà préparé. Plus, il arrivait que des propositions étudiantes soient récupérées et vidées de leur contenu. Quant aux délégués de conférence, qui sont élus dans chaque conférence de méthode, ils ne participaient généralement

qu'à une réunion des délégués de conférences par matière dans l'année, réunions rarement suivies d'effet.

M. Lancelot avouait lui-même ces dysfonctionnements auxquels il n'était pas étranger : "Cogestion, ce mot est faux ! Il faudrait parler de simple consultation étudiante", nous déclarait-il alors.

Cela étant, une ou deux fois dans l'année, vos élus parvenaient à obtenir



des avancées significatives. Leur présence et leur vigilance permettaient surtout d'éviter ou de dénoncer certains abus commis par l'administration. Pour cela, mais aussi pour exprimer votre vision de la cogestion et de Sciences-Po, n'oubliez jamais de voter lors des élections étudiantes. Pour obtenir un véritable contrôle étudiant, il faut que le plus grand nombre d'entre eux soutiennent, par leur participation aux élections et par la syndicalisation, l'action des mouvements étudiants. Ce n'est pas un hasard si toutes les avancées sociales ont été obtenues sous la pression de syndicats forts...

L'occupation de l'I.E.P. en janvier 1995 pour empêcher la transformation des bourses en prêts en a été une magistrale démonstration, tout comme l'obtention du droit au redoublement en première année l'année dernière par la mobilisation des étudiants.



### DESCOINGS ???

Directeur de Sciences-Po depuis mai, R. Descoings va-t-il ouvrir la voie d'une vraie démocratie à l'I.E.P. ? Quelques mois à peine après son entrée en fonction, il nous semble difficile de porter un jugement quelconque sur la pratique du pouvoir du nouveau directeur. Si, sous la pression des étudiants, il a fini par céder sur la question du droit au redoublement en A.P. (dont la simple idée faisaient frémir feu Lancelot et feu Mme Vior -ah non pardon), il n'en reste pas moins opposé à la participation étudiante au C.A. de la F.N.S.P. (celui qui vote les B.I.F. et tout...), qui permettrait de rendre un peu plus effective la cogestion à l'I.E.P. Bref, tout comme le jour de son élection en C.D., nous sommes dans l'expectative et attendons des faits, et non de simples promesses pour nous prononcer. S'il paraît plus ouvert que son prédécesseur, il n'en reste pas moins l'un des artisans de la réforme de la deuxième année en 1992, à laquelle l'AGE-UNEF a dû juridiquement s'opposer. Par ailleurs, alors que l'AGE-UNEF et l'UNEF-id contestent la légalité du montant des frais de dossier en troisième cycle, le nouveau directeur refuse toujours de réunir la commission finance du conseil de direction. Nous sommes donc en droit de mettre en doute l'étendue des bonnes intentions de celui qui fut le dauphin désigné par M. Lancelot en personne.

**Conclusion : doit faire ses preuves à l'examen !!!**



cogestion

### HUIT DROITS À RECONNAÎTRE

#### Le droit de participer à la vie universitaire

1. Les étudiants ont le droit de participer à la vie universitaire de façon à contribuer avec les autres membres de la communauté universitaire au développement de l'Université.
2. Les étudiants ont le droit d'être représentés par des condisciples dans tous les organes dont les décisions peuvent affecter leurs conditions de vie et d'études. Ils ont le droit de se faire représenter auprès des instances universitaires et auprès de l'administration.
3. Les étudiants ont le droit de se faire représenter auprès des instances universitaires par associations étudiantes représentatives.
4. Les étudiants ont le droit de procéder eux-mêmes à l'évaluation des enseignements reçus et ainsi de contribuer à l'évaluation des cours.
5. Les étudiants engagés dans la recherche ont le droit de participer à la détermination des conditions générales du développement de la recherche et des politiques de soutien financier les concernant.

#### Le droit à l'information

1. Les étudiants ont le droit d'être informés par écrit de la nature et des motifs de toute décision prise à leur égard et affectant leurs droits.
2. Les étudiants ont le droit d'être avisés dans un délai raisonnable de toute procédure disciplinaire à leur encontre.
3. Les étudiants ont le droit d'être informés, dès que possible et par écrit, de toute décision administrative ayant des effets sur leurs programmes d'études ou leurs projets de recherche.



cogestion